

**DIRECTION
DES RESSOURCES MARINES**

**BULLETIN
STATISTIQUE**

**Synthèse des données
de la pêche professionnelle,
de l'aquaculture et de la perliculture**

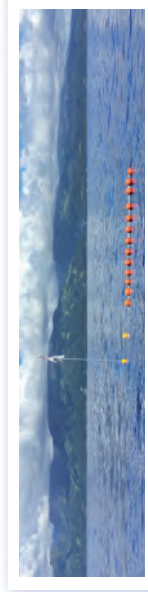
Édition 2019

Données par secteur d'activité

La pêche palangrière p 4



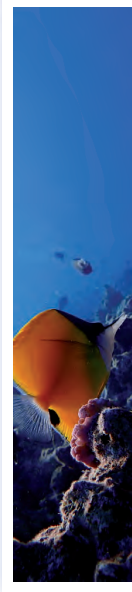
La pêche côtière p 8



La pêche lagonaire p 20



L'aquaculture p 26



La perliculture p 32



Les exportations p 42



Présentation

Ce bulletin rassemble les principales données statistiques disponibles relatives à la pêche professionnelle, à l'aquaculture et à la perliculture en Polynésie française ainsi que les exportations de produits de la mer.

Ces données sont recueillies auprès des professionnels de chaque secteur par la Direction des Ressources Marines (DRM), la Direction Régionale des Douanes, la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM), la Société du Port de Papeete (S3P) et la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT).

Grâce à la coopération croissante de l'ensemble de ces acteurs, la collecte et la compilation de ces données s'améliorent chaque année et permettent d'obtenir un panorama de plus en plus précis de l'ensemble des activités professionnelles.

Ce document est destiné à un large public, à la fois les pouvoirs publics en charge de la définition des politiques publiques, les experts chargés d'analyser ces secteurs mais également chaque citoyen intéressé par la connaissance de l'exploitation des ressources marines en Polynésie française.

« Les États devraient veiller à ce que des statistiques actuelles, complètes et fiables sur l'effort de pêche et les captures soient collectées et conservées conformément aux normes et pratiques internationales applicables, et veiller à ce qu'elles soient suffisamment détaillées pour permettre une analyse statistique valable. Ces données devraient être mises à jour régulièrement et vérifiées au moyen d'un système approprié. Les États devraient les rassembler et les diffuser en respectant les critères applicables pour en préserver le caractère confidentiel. » Article 7.4.4 du Code de Conduite pour une Pêche Responsable, FAO, 1995

Pour toutes informations complémentaires

Direction des ressources marines

B.P. 20 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Tél. (689) 40 50 25 50 - Fax (689) 40 43 49 79

drm@drm.gov.pf - @ressourcesmarines

Document à télécharger sur www.ressources-marines.gov.pf



LA PÊCHE PALANGRIERE

Les palangriers constituent l'unique flottille de pêche hauturière de la Polynésie française. Elle est composée d'unités mesurant de 13 à 25 m exploitant les espèces du large en frais ou en congelé. Après avoir atteint un maximum historique de 75 unités en 2004, la flottille active a progressivement diminué jusqu'en 2016, ayant des conséquences néfastes sur la capacité de la filière à satisfaire la demande à l'export. Depuis, la flotte a amorcé un renouvellement. Ainsi en 2019, avec deux unités qui ont repris du service et une nouvelle unité, on dénombre 3 unités actives de plus qu'en 2018 (+4,5 %), soit **69 navires**.

Navires actifs en 2019 par classe de taille

Taille	Nombre
Inf. à 16 m	26
16 m à 20 m	14
Sup. à 20 m	29
Total	69

Evolution de la flotte active et de l'effort de pêche

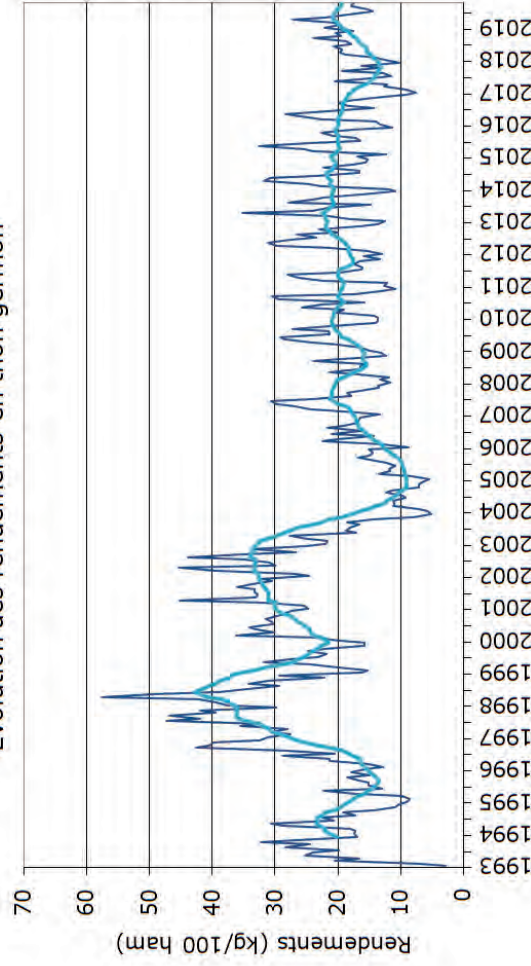
Année	Navires actifs	Hameçons (Milliers)
1990	5	49
1991	10	414
1992	25	662
1993	47	3 650
1994	63	5 026
1995	65	5 898
1996	59	6 601
1997	60	7 549
1998	54	8 247
1999	57	11 760
2000	57	12 453
2001	57	14 109
2002	54	13 964
2003	64	17 873
2004	75	22 510
2005	72	21 454
2006	71	19 652
2007	64	18 789
2008	68	19 212
2009	68	17 191
2010	61	17 002
2011	59	18 385
2012	64	16 791
2013	65	16 216
2014	62	14 148
2015	61	16 569
2016	59	16 977
2017	61	16 004
2018	66	16 971
2019	69	17 594

La production commerciale en 2019 a atteint 6 601 tonnes, soit une augmentation de 4 % (+ 259 t) par rapport à 2018. Les débarquements de **thon germon**, qui est la principale espèce pêchée par la flotte, **ont augmenté** par rapport à 2018, avec **365 t de plus (soit + 12 %)**. Les débarquements de thon à nageoires jaunes, espèce qui occupe le deuxième rang dans les volumes débarqués, ont légèrement augmenté de 46 t (+ 4 %). Les débarquements de thon obèse, au troisième rang, ont quant à eux diminué de 113 t (-11 %). Comme en 2018, les espèces tropicales (thon à nageoires jaunes et thon obèse) sont donc moins représentées que les espèces subtropicales telles que le thon germon dans les captures en 2019.

Les rendements en thon germon ont augmenté de 8 % par rapport à 2018 et ceux de thon à nageoires jaunes sont quant à eux restés stables. En revanche, les rendements du thon obèse ont diminué de 14 %.

Pratiquement toute la production a été débarquée sous forme de produits réfrigérés (99 %). La production en congelé a représenté moins de 1 % des captures totales en 2019. Une diminution régulière de cette activité par la flottille actuelle se confirme ainsi d'année en année.

Evolution des rendements en thon germon



LA PÊCHE PALANGRIERE

Vente à la criée au MIT en 2019

Les poissons débarqués par les palangriers dans l'enceinte du Marché d'intérêt public (MIT) du Port de Pêche de Papeete sont vendus, soit directement aux mareyeurs, soit lors de vente aux enchères à la criée. **En 2019, il n'y a pas eu de vente à la criée.**

Production commerciale par espèce
(poids vif en t)

Espèce	Captures 2015 (t)	Captures 2016 (t)	Captures 2017 (t)	Captures 2018 (t)	Captures 2019 (t)
Thon Germon	3 367	3 234	2 125	3 028	3 392
Thon à nageoires jaunes	1 069	939	1 387	1 263	1 309
Thon obèse	794	555	862	1 047	935
Marlin bleu	238	208	160	221	274
Thazard	230	245	232	222	228
Mahi mahi	79	66	84	55	73
Espadon	107	101	147	218	168
Saumon des dieux	153	138	138	141	108
Marlin rayé	100	73	71	77	88
Bonite	37	36	20	11	14
Papio	37	27	32	41	0
Marlin noir	26	16	21	16	11
Total	6 237	5 638	5 279	6 342	6 600

Evolution de la production commerciale
(poids vif en t)

Année	Réfrigérée	Congelée	Total
1992	602	169	771
1993	2 002	254	2 256
1994	2 377	117	2 494
1995	2 079	229	2 308
1996	3 018	153	3 171
1997	3 035	1 323	4 358
1998	3 493	1 472	4 965
1999	3 292	1 692	4 985
2000	3 490	2 987	6 478
2001	3 310	4 032	7 342
2002	4 508	2 449	6 957
2003	4 480	1 658	6 138
2004	3 970	992	4 962
2005	3 839	941	4 780
2006	4 140	802	4 943
2007	4 794	1 136	5 930
2008	4 501	253	4 754
2009	4 989	667	5 656
2010	4 894	498	5 392
2011	4 856	383	5 239
2012	5 630	387	6 018
2013	5 621	186	5 807
2014	5 168	222	5 390
2015	6 140	97	6 237
2016	5 407	230	5 638
2017	5 154	125	5 279
2018	6 274	67	6 342
2019	6 546	55	6 600

LA PÊCHE CÔTIÈRE

La flottille de pêche côtière professionnelle se compose de 2 types d'embarcations : les Bonitiers, construits généralement en bois et dont la taille varie de 10 à 13 m, les Poti marara, construits majoritairement en fibre de verre, en bois ou en aluminium et dont la taille est comprise entre 6 et 9 m.

La flottille active de Poti marara a diminué de 7 unités par rapport à 2018 (- 2 %). La flottille active de Bonitiers a perdu 3 unités en 2019 (- 8 %). Les navires de pêche côtière sont basés à 80 % dans l'archipel de la Société (54 % aux Îles du Vent et 26 % aux Îles Sous-le-Vent), 8 % aux Tuamotu-Gambier, 7 % aux Marquises et 5 % aux Australes.

En 2019, la production a atteint 2 292 tonnes soit une diminution de 3 % principalement due à une baisse des captures de thons à nageoires jaunes (-13%) et de Mahi mahi (- 5 %). Néanmoins, les thons à nageoires jaunes et les bonites restent les 2 principales espèces capturées. Les captures de thons germon et de marlins augmentent respectivement de 21 % et de 8 %.

Navires actifs en 2019 par archipel

	Bonitiers	Poti marara	Total
Îles du Vent	16	187	203
Îles Sous-le-Vent	7	91	98
Tuamotu - Gambier	2	25	27
Marquises	8	19	27
Australes	-	18	18
Polynésie française	33	340	373

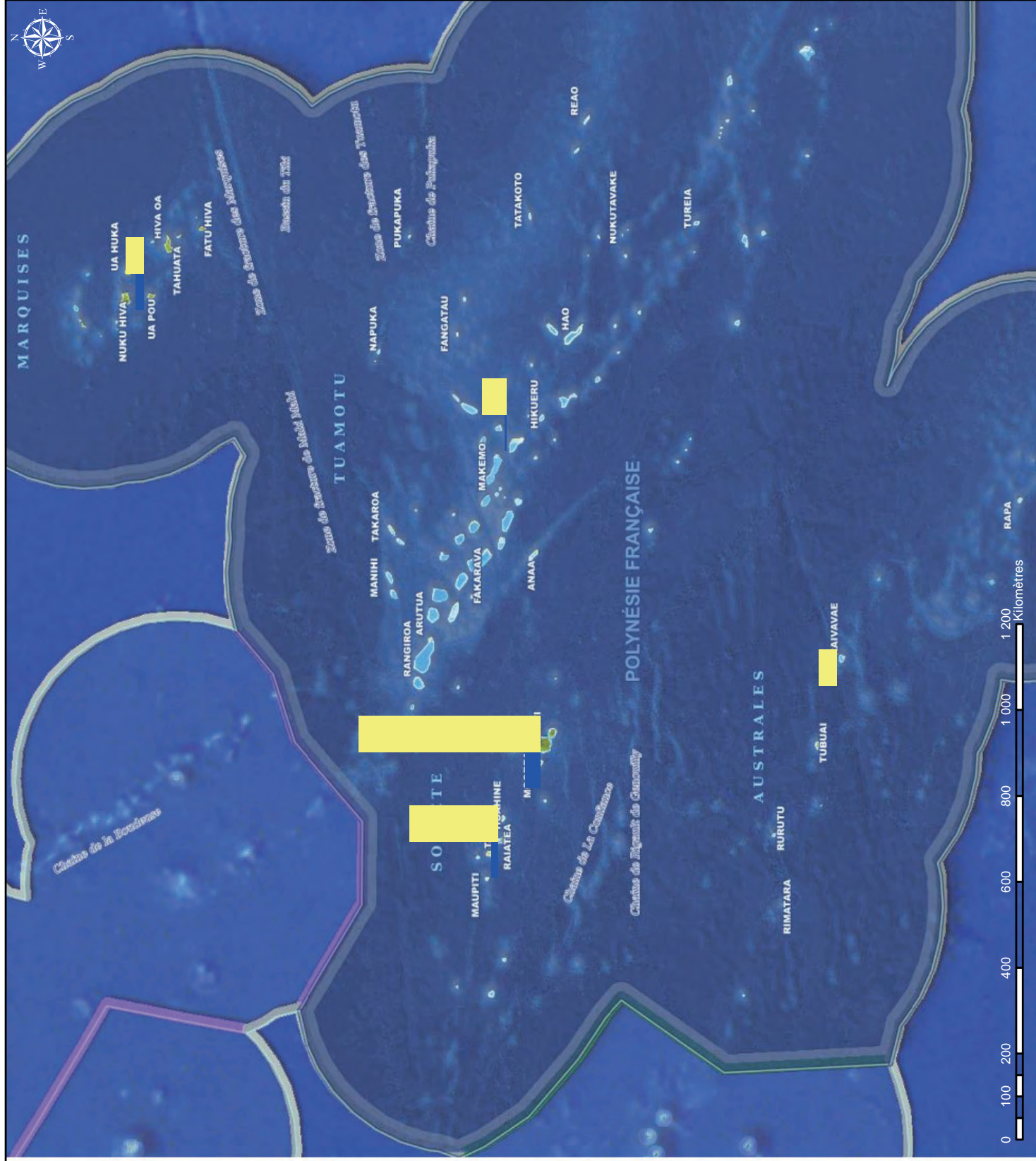
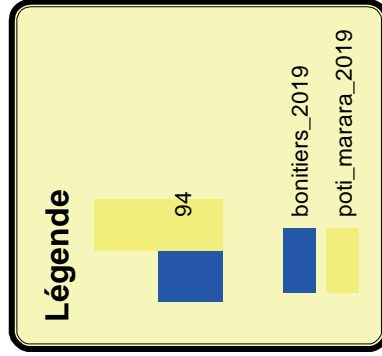
Evolution de la production (en tonnes)

Année	Bonitiers	Poti marara	Total
1990	1 667	400	2 067
1991	1 604	444	2 048
1992	1 460	362	1 822
1993	979	362	1 341
1994	1 229	452	1 681
1995	1 611	499	2 110
1996	1 126	577	1 703
1997	934	678	1 612
1998	992	1 200	2 192
1999	826	1 206	2 032
2000	631	1 293	1 924
2001	891	1 615	2 506
2002	711	1 590	2 301
2003	682	1 353	2 035
2004	737	1 557	2 294
2005	580	1 303	1 883
2006	901	1 909	2 810
2007	667	1 665	2 332
2008	771	1 708	2 479
2009	855	1 918	2 773
2010	691	2 343	3 033
2011	538	2 149	2 687
2012	659	2 623	3 282
2013	579	2 541	3 120
2014	566	2 945	3 511
2015	461	2 491	2 951
2016	452	2 261	2 713
2017	445	2 256	2 701
2018	391	1 969	2 361
2019	353	1 939	2 292

Production par espèce par archipel en 2019 (poids vif en t)

Espèce	Australes	Îles du Vent	Îles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu Gambier	Total 2019	Total 2018
Thon à nageoires jaunes	26	388	224	174	31	844	975
Bonite	1	275	85	15	20	396	378
Marlins (bleu, rayé, voilier)	3	171	85	2	15	275	256
Thon germon	3	172	82	23	5	285	235
Mahi mahi	8	115	47	5	39	215	227
Thazard	18	19	10	42	4	93	96
Paru	4	6	2	49	7	68	65
Poissons du lagon	5	14	4	27	8	57	49
Divers pélagiques	1	7	1	12	0	21	25
Petits pélagiques	0	4	0	1	-	5	19
Thon obèse	0	6	3	3	2	14	19
Marara	1	7	1	0	0	10	10
Mollusques/Crustacés	0	1	1	7	0	9	7
Total	71	1 185	544	360	132	2 292	2 361

NOMBRE DE NAVIRES PAR ARCHIPELS



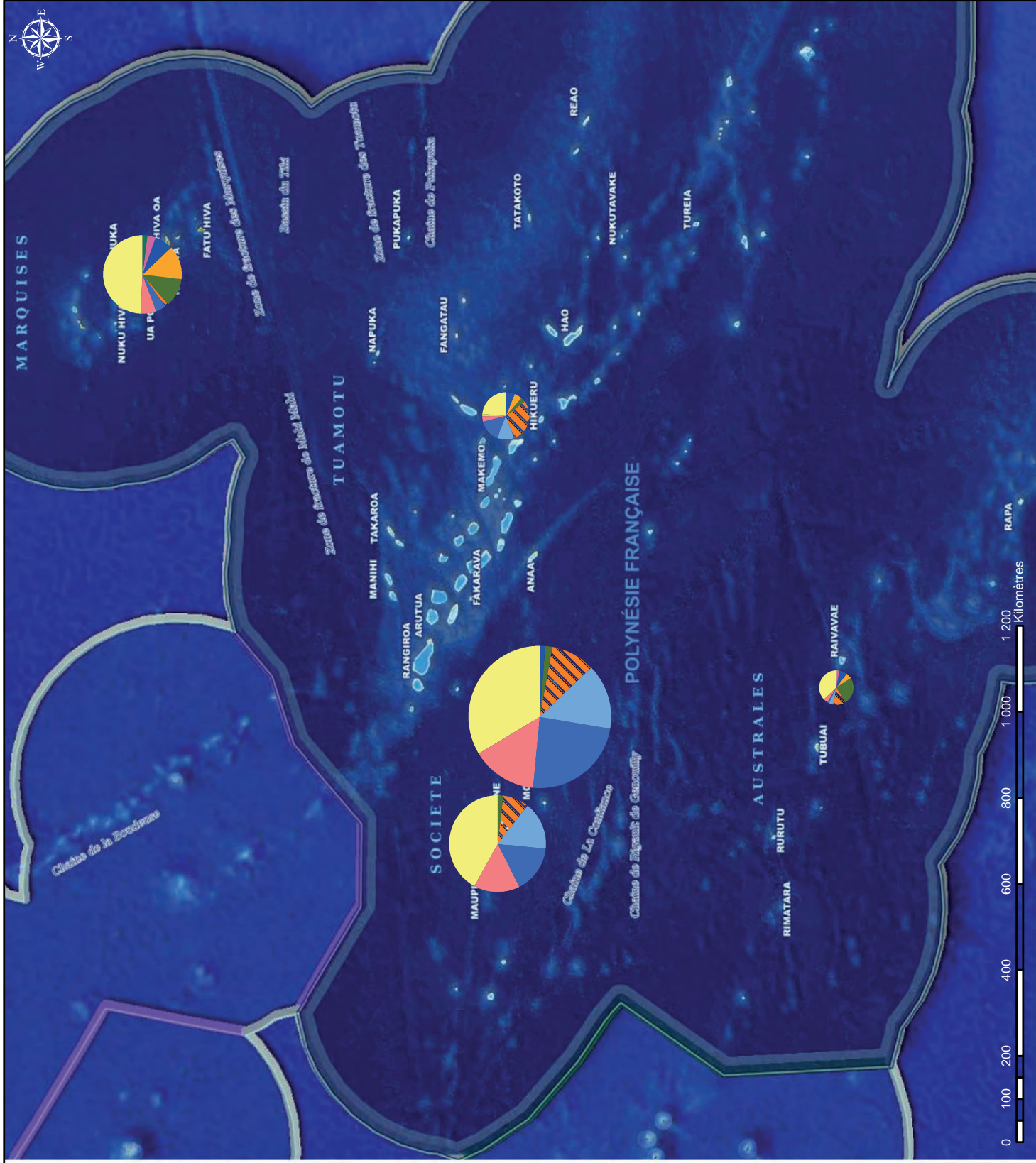
PRODUCTION EN TONNE PAR ESPÈCES

Légende

PRODUCTION_ESPECES



- Thon à nageoires jaunes
- Thon obèse
- Thon germon
- Bonite
- Marlins (bleu, rayé, voilier)
- Mahi mahi
- Thazard
- Paru
- Poissons du lagon
- Divers pélagiques
- Petits pélagiques
- Marara
- Mollusques/Crustacés



LA PÊCHE CÔTIÈRE - LES DCP

En 2019, la DRM a procédé à l'ancrage de **43 Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP)**.

La distribution des ancrages est répartie comme suit :

- 5 DCP ancrés aux Iles du vent : Aitiha, Paea, Papara, Hitiaa et Pueu (par une société externe de Tahiti) ;
- 10 DCP ancrés aux Iles sous-le-vent : Huahine (4), Raiatea (6), Tahaa (4), Bora Bora - Tupai (7) et Maupiti (3 dont 1 DCP ancré par la coopérative Tamarii Rava'ai no Maurua de Maupiti) ;
- 23 DCP ancrés aux Tuamotu de l'Ouest : Tehurui, Tevaitoa, Poutoru Sub-surface, Toopua, Tuanai et Auira (dont 3 DCP ancrés par la coopérative des pêcheurs d'Arutua) ;
- 5 DCP ancrés aux Tuamotu de l'Est et Gambier : Mangareva (2), Tureia (2) et Tematangi.

Avec le rajout de ces 43 DCP, le parc final de DCP de la Polynésie française comptait en décembre 2019, **un total de 117 DCP**, soit 11 DCP de plus par rapport à l'année 2018.

Les DCP en place sont inventoriés de la façon suivante :

- 15 DCP aux Iles du vent ;
- 24 DCP aux Iles sous-le-vent ;
- 26 DCP aux Tuamotu de l'Ouest ;
- 17 DCP aux Tuamotu du Centre ;
- 11 DCP aux Tuamotu de l'Est et Gambier ;
- 20 DCP aux Marquises ;
- 4 DCP aux Australes.

En outre, la DRM a effectué plusieurs tests en 2019, notamment en assemblant un DCP à partir de **cordages biodégradables en fibres de bananiers**, qui ont été gracieusement fournis par la Communauté du Pacifique de Nouméa. Ce DCP a été ancré à Vaitoare, au large de Tahaa, sur 1500m de profondeur. D'autres DCP de ce type seront testés ultérieurement pour valider la résistance de ce **matériel « biodégradable »** et son adaptabilité pour un usage en haute mer dans des conditions extrêmes.

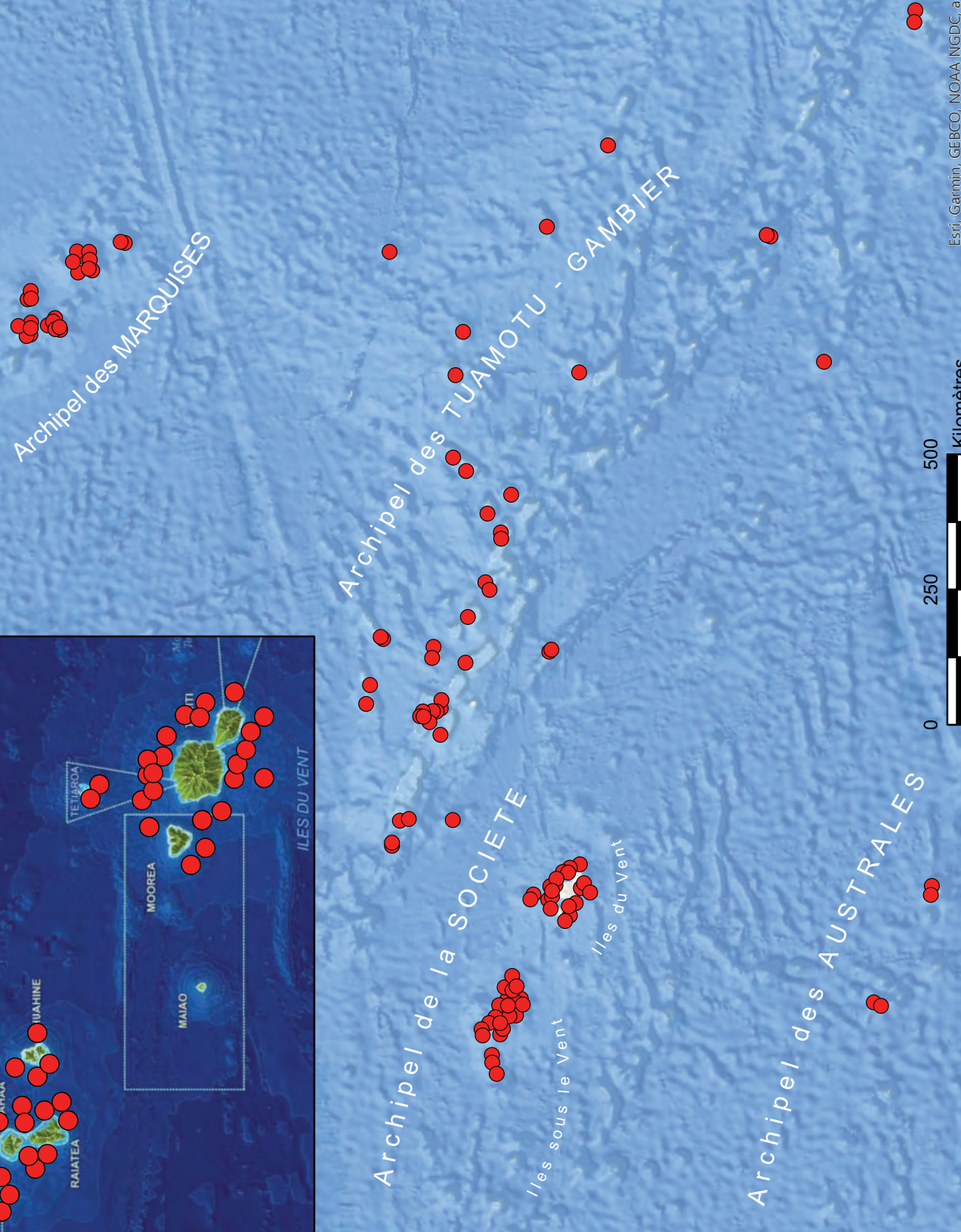
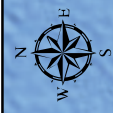
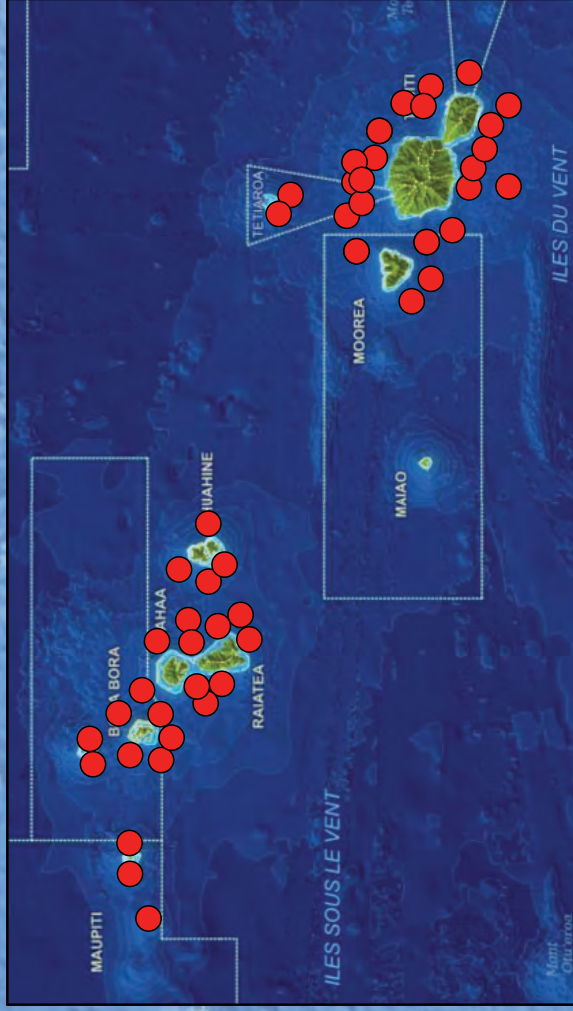
D'autres tests ont été menés sur certains DCP ancrés en les **équipant de radio-balises satellitaires**, permettant de les suivre et de quantifier la biomasse agrégée en temps réel. Ces tests ont été rapidement arrêtés aux îles du vent suite au retrait systématique des radio-balises par certains utilisateurs « curieux », mais sont toujours menés aux Iles sous-le-vent, notamment à Bora-bora (2) et Huahine (1).

Enfin, dans un double objectif d'inventaire en mer des DCP étrangers (DCPD) dérivants à proximité des côtes des îles de la Polynésie française et permettre aux professionnels de suivre un DCPD actif et pêcher à proximité pendant plusieurs jours, la DRM a fourni des radio-balises satellitaires utilisées dans la pêche industrielle, aux coopératives de pêche de la Société.

Dispositif de concentration de poissons (DCP)

Année	AUS	IDV	ISLV	MAR	TG	Cumul
1981		2	1			3
1982		3			2	8
1983		4	2	1	1	16
1984	1	11		2		30
1985		11	5	2	1	49
1986	3					52
1987	4	8	5	4		73
1988		3		1	1	78
1989	5	18	7	7	4	119
1990		10		4	3	136
1991	2	19	5		2	164
1992		7	8			179
1993	2	5			1	187
1995	5	13	5		6	216
1996		10	3			229
1997		7				236
1999		11	4			251
2000		17	9			277
2001		2	4			283
2002		17	10			310
2003		12	8		4	334
2004		10	5		2	351
2005		9	10		3	373
2006		5	2		5	385
2007		18				403
2008	1	18	1		1	424
2009		6	6			436
2010		6	9		2	453
2011	4	1	2	8	12	480
2012		8	4		16	508
2013		5	8		12	533
2014		7	3		19	562
2015	8	7	8		11	596
2016		3	4	13	13	629
2017		9	13		23	674
2018			6	15	13	708
2019		5	10		28	751

Dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés en Polynésie française



PÊCHE CÔTIÈRE PARC D'ÉQUIPEMENT FROID

Le parc d'équipement froid s'est vu **augmenter de 5 équipements froids** mis à disposition des coopératives de pêche ou de commune en l'absence de coopérative de pêche, et répartis comme suit :

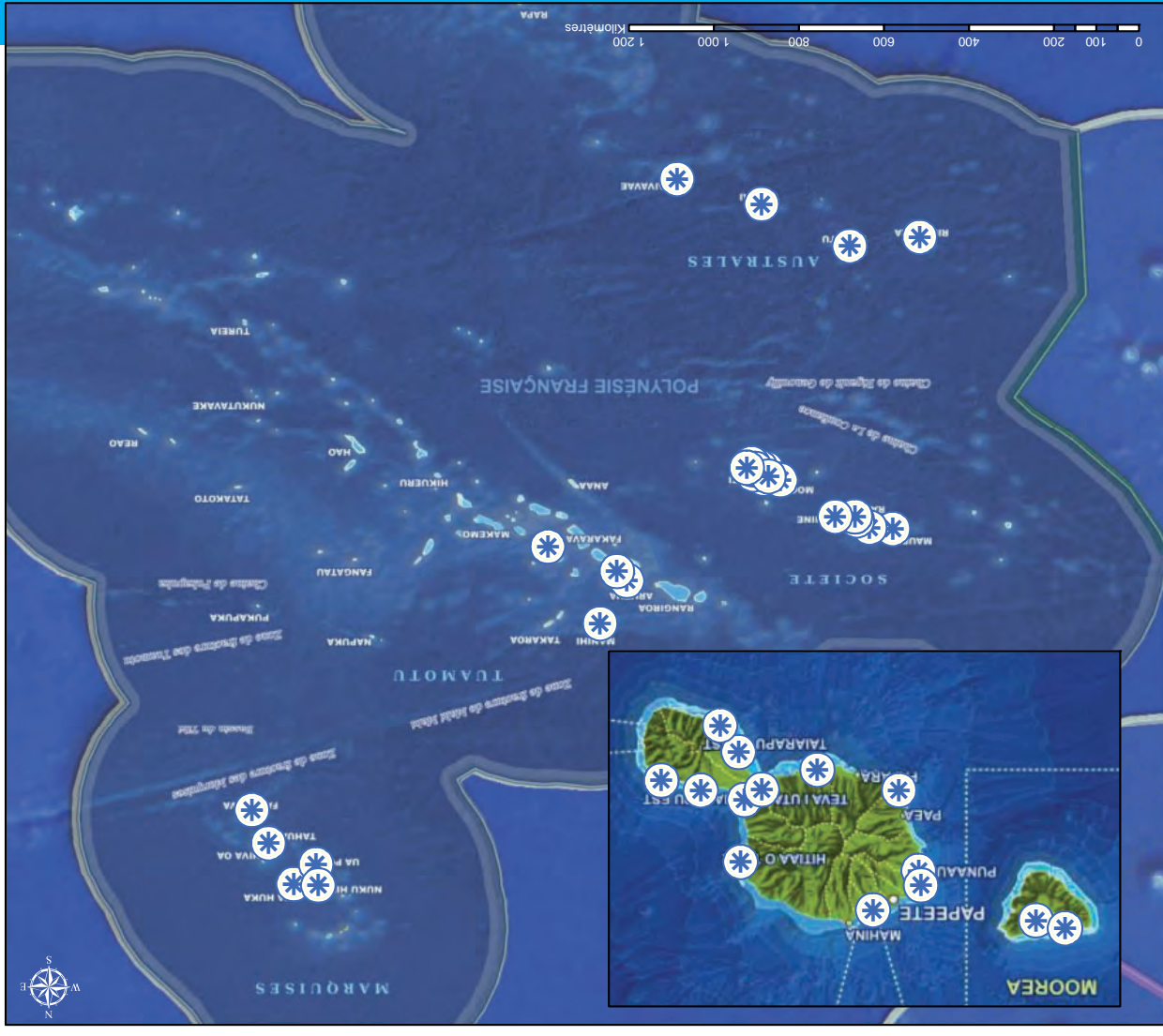
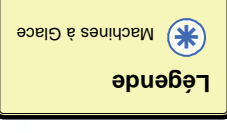
- 1 double chambre froide (positive et négative) installée sur Fatu Hiva (commune) ;
- 1 chambre froide négative installée à Nuku Hiva (coopérative Toka nui) ;
- 1 chambre froide négative installée à Huahine (coopérative Huahine rava'ai) ;
- 1 double chambre froide (positive et négative) installée à Paea (coopérative Tamarii Rava'ai no Paea) ;
- 1 machine à glace de 2 tonnes par jour pour Maupiti (coopérative Tamarii Rava'ai no Maurua).

Répartition par archipels en 2019 :

- Iles du vent : 18 machines à glace et 4 chambres froides ;
- Iles sous-le-vent : 5 machines à glace et 1 chambre froide ;
- Tuamotu : 4 machines à glace et 1 chambre froide ;
- Australes : 3 machines à glace et 2 chambres froides ;
- Marquises : 5 machines à glace et 3 chambres froides.

Soit un total de **35 machines à glace et 11 chambres froides** réparties sur la Polynésie française.

Machines à glace
et
Chambres froides



LA PÊCHE LAGONAIRE

La pêche lagonaire peut être définie comme l'ensemble des activités touchant à l'exploitation des ressources biologiques naturelles existant dans les lagons, sur la pente externe des récifs ou sur le littoral des îles sans récif, jusqu'à une profondeur d'environ 100 mètres.

La CAPL délivre des cartes professionnelles à tous les professionnels, exploitants, groupements, sociétés d'exploitation exerçant une activité agricole, pastorale, forestière, aquacole ou de pêcheur lagonaire. Ainsi, plusieurs types de cartes sont délivrés selon les domaines d'activités. Par exemple, un professionnel ayant une activité de pêche et agricole sera octroyé une carte pluriactivité. Les règles de son obtention ont varié dans le temps :

- De 1999 à 2013 : carte gratuite et d'une validité de 5 ans ;
- De 2014 à octobre 2017 : carte payante et d'une validité de 1 an ;
- A partir d'octobre 2017 : carte payante et d'une validité de 2 ans.

De nombreuses associations et coopératives localisées dans les différentes communes, comprennent des pêcheurs lagonaire dans leurs rangs. Il est à noter que l'attribution d'une carte professionnelle de pêche lagonaire n'est pas une autorisation de pêche mais permet d'accéder aux dispositifs d'aide du Pays.

Entre 2019, la CAPL a délivré 401 cartes de pêche (chiffres officiels de la CAPL).

Bien que la disponibilité des statistiques des produits lagonaire soit très partielle, il a été possible d'estimer la production globale polynésienne aux environs de 4 300 tonnes (estimation de 2008). Cette production serait répartie ainsi : 3 400 tonnes de poissons lagonaire, 700 tonnes de petits pélagiques (atour, operu) et 200 tonnes de "fruits de mer" (mollusques, échinodermes, crustacés etc.) pour une valeur départ pêcheur de l'ordre de 2 milliards CFP. L'île de Tahiti, de loin la plus peuplée de Polynésie française, est également la plus grande pêcherie avec une production annuelle de l'ordre du millier de tonnes ; toute sa production est absorbée pour satisfaire aux besoins vitaux des populations (pêche de subsistance), aux activités récréatives (pêche de

plaisance) et aux activités commerciales (pêche professionnelle). Mais cette production n'est pas suffisante et des importations de produits des autres îles de Polynésie française sont indispensables, notamment de certains atolls des Tuamotu de l'Ouest qui ont développé depuis plus de 40 ans une pêcherie commerciale vouée à l'export sur Tahiti.

En matière de produits lagonaire exportés par voie maritime (chiffres déclarés), au total 679 tonnes sont exportées vers Tahiti. Le peloton de tête est composé de : Rangiroa (89,5 t), Arutua (67 t), Kaukura (41 t), Manihi et Tikehau (33,5 t), ainsi que 13 îles exportant plus de 10 tonnes. Pour les bénéficiers, Tubuai et Raivavae aux Australes, sont les principaux fournisseurs avec une production annuelle d'environ 10 tonnes de chair au total pour les deux îles, soit 2 tonnes et demies de moins qu'en 2018. Quant aux langoustes, les Marquises sont les principaux producteurs avec une production annuelle de 13 t. Soit une augmentation considérable de 10 tonnes par rapport à 2018.

Délivrance de cartes CAPL de pêcheurs lagonaire

Année	Australes	Iles du Vent	Iles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu Gambier	Total	Cumul
1999	2	48	1		3	54	54
2000	1	43	17	1	19	81	135
2001	-	150	42	3	57	252	387
2002	4	152	44	4	27	231	618
2003	-	80	60	2	32	174	792
2004	4	192	59	6	78	339	1 131
2005	1	683	61	2	259	1 006	2 137
2006	49	398	94	3	99	643	2 780
2007	27	248	71	-	149	495	3 275
2008	15	247	110	3	221	596	3 871
2009	36	182	69	1	240	528	4 399
2010	32	256	67	5	91	451	4 850
2011	-	37	19	-	18	74	4 924
2012	-	19	29	-	10	58	4 982
2013	2	8	11	-	1	22	5 004
Total	173	2 743	754	30	1 304	5 004	
2014*	11	118	64	2	83	278	
2015*	5	47	48	14	34	148	
2016*	9	58	48	4	51	170	
2017*	19	106	65	66	324	580	
2018*	16	60	32	25	70	203	
2019*	63	77	87	57	117	401	

* Nouveau système pour la délivrance de la carte CAPL

Transfert de produits lagonaire vers Tahiti en 2019 (poids net en t)

	Australes	Iles du vent	Iles Sous-le-Vent	Marquises	Tuamotu	Gambier	TOTAL
Transport maritime*	22,6	0,2	64,7	59,7	526,7	4,8	678,7
Transport aérien	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd

* Source DPAM



La pêche d'holothurides (rori)

La pêche commerciale d'holothurides (rori), initiée en 2008, s'est considérablement développée pour atteindre en 2011 et 2012 des exportations record à hauteur de 125 tonnes. En novembre 2012, la pêche a été réglementée afin de permettre la mise en place des mesures de gestion et de suivi nécessaire pour assurer la traçabilité des produits exploités, et la pêche commerciale a été suspendue.

En 2019, la mise en place de **5 comités de gestion a permis d'ouvrir des pêches commerciales**.

Ainsi, la réglementation limite la pêche à certaines espèces, impose des tailles minimales par espèce, des quotas par espèce établis en nombre d'individus, la mise en place systématique de zones de réserve, l'obligation de prélever à la main, l'interdiction de pêche de nuit et, enfin, un système d'agrément des

commerçants en holothurides. Un comité de gestion local est chargé de faire appliquer la réglementation sur place et d'assurer la traçabilité des produits, du pêcheur au commerçant.

Enfin, la **traçabilité des produits depuis la pêche jusqu'à l'exportation** est facilitée désormais grâce à la mise en place, par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SPC de Nouméa), depuis début 2014, d'une base de données en ligne accessible par toutes les parties prenantes.

En 2019, la pêche d'holothurie a été ouverte sur 11 îles : Fakarava, Toau, Makemo, Marutea-Nord, Taenga, Nihiru, Kauehi, Katiu, Hiti, Tepoto-Sud et Tuanake. Les pêches ont été réalisées sur 8 d'entre elles (exceptée Hiti, Tepoto-Sud et Tuanake) et **5 espèces autorisées à la pêche commerciale** ont été exploitées. Le nombre **total de rori pêchés est de 11 371 unités** ce qui représente un **pois total de 3,2 tonnes**. Nous notons une augmentation des captures de rori de 58% par rapport à l'année 2018.

Expéditions d'holothurides à partir des îles en 2019

Lieu de pêche	Nombre de pêcheurs	Rori ananas <i>Thekenota ananas</i>		Rori marron de récif <i>Actinopyga mauritiana</i>		Rori titi blanc <i>Holothuria fuscogilva</i>		Rori titi noir <i>Holothuria whitmaei</i>		Rori vermicelle <i>Bohadschia argus</i>		Poids total net (kg)
		Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	Nombre	Poids net (kg)	
Fakarava	21			216	24	1 175	620	67	38			681
Kauehi	7					971	371	289	123	292	50	544
Makemo	4	1	0	608	70	52	31	5	2	480	90	193
Marutea nord	1			655	65	158	66	13	5	829	158	294
Toau	12					1 149	575	62	32			607
Katiu	2			511	51							51
Taenga	14	75	27	430	50	236	159	59	37	2 336	422	695
Nihiru	3			118	11	1	0	1	0	582	90	102
Total général	50 *	76	27	2 538	271	3 742	1 821	496	237	4 519	810	3 166

Poids net : poids des produits au départ des îles vers Tahiti - à l'état séché

* 12 pêcheurs identiques à Fakarava et Toau, 1 pêcheur identique à Makemo et Marutea Nord, 1 pêcheur identique à Taenga Nihiru donc retirés du nombre total de pêcheurs

LA PÊCHE LAGONAIRE

La pêche de Troca

En 2019, les pêches de trocas ont été organisées uniquement sur les îles de Raiatea et Tahaa. Un total de 105 pêcheurs a participé à ces pêches. Ces derniers ont pu récolter un total de 52,4 tonnes de coquilles, représentant une valeur d'achat de près de 12,8 M CFP et un prix moyen de 244 CFP/kg.

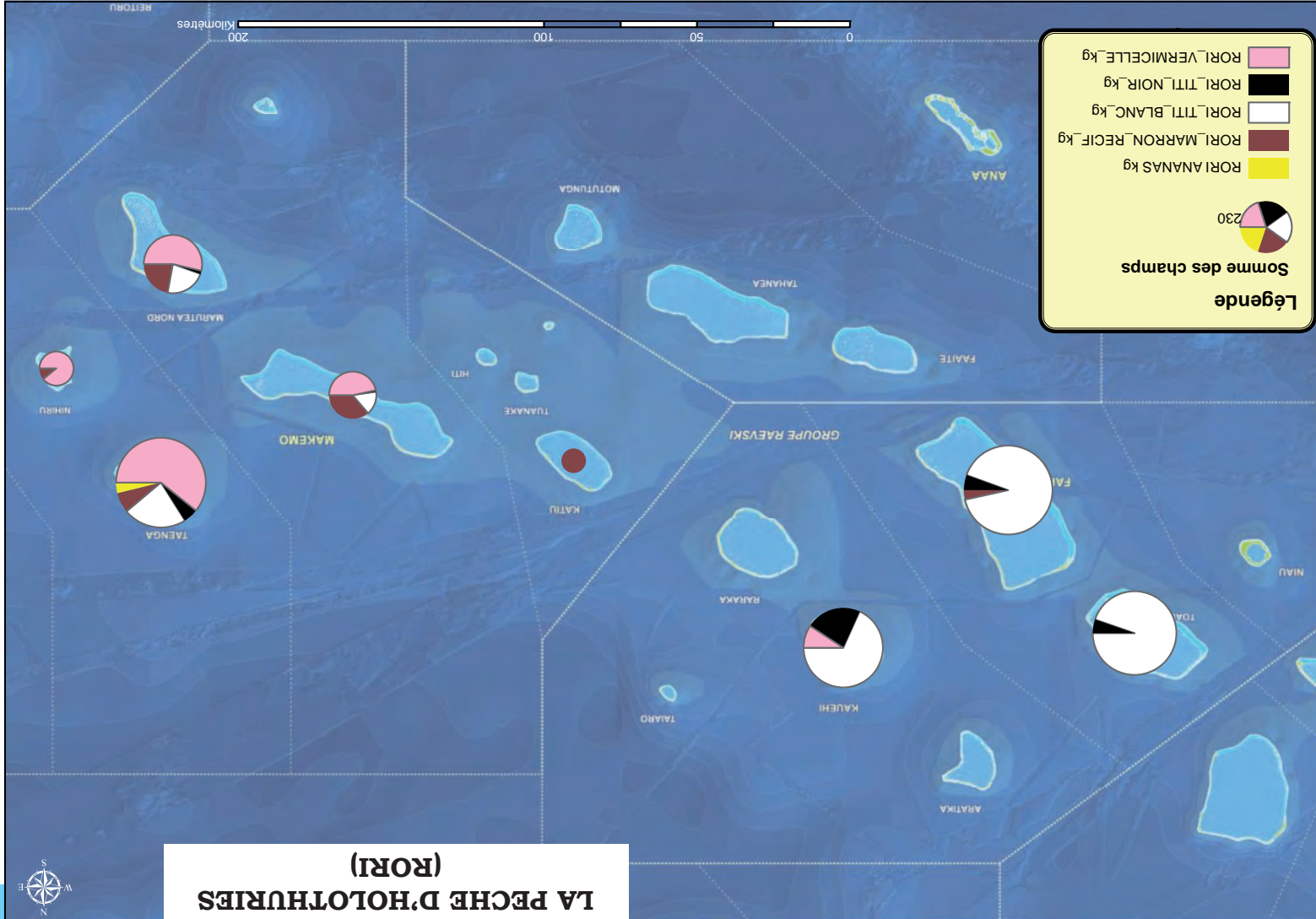


Évolution de la pêche de troca

Année	Nombre d'îles concernées	Poids des coquilles prélevées (t)	Valeur des ventes (M.CFP)	Prix coquille (CFP/kg)
2006	3	130	39	300
2007	6	205	40	195
2008	4	300	83	277
2009	-	-	-	-
2010	-	-	-	-
2011	-	-	-	-
2012	7	183	50	273
2013	10	509	136	267
2014	6	416	116	279
2015	2	81	26	316
2016	4	241	72	298
2017	-	-	-	-
2018	1	37	11	299
2019	2	52	13	244

Ventilation des pêches par communes associées en 2019

Commune associée	Poids de coquilles (t)	Valeur des ventes (M.CFP)	Nombre de pêcheurs
Tahaa	11	3	26
Uturoa	3	0,8	3
Tumaraa	18	4	48
Taputapuataea	21	5	28
Total	52	13	105



LA PECHE D'HOLOTHURIES (RORI)



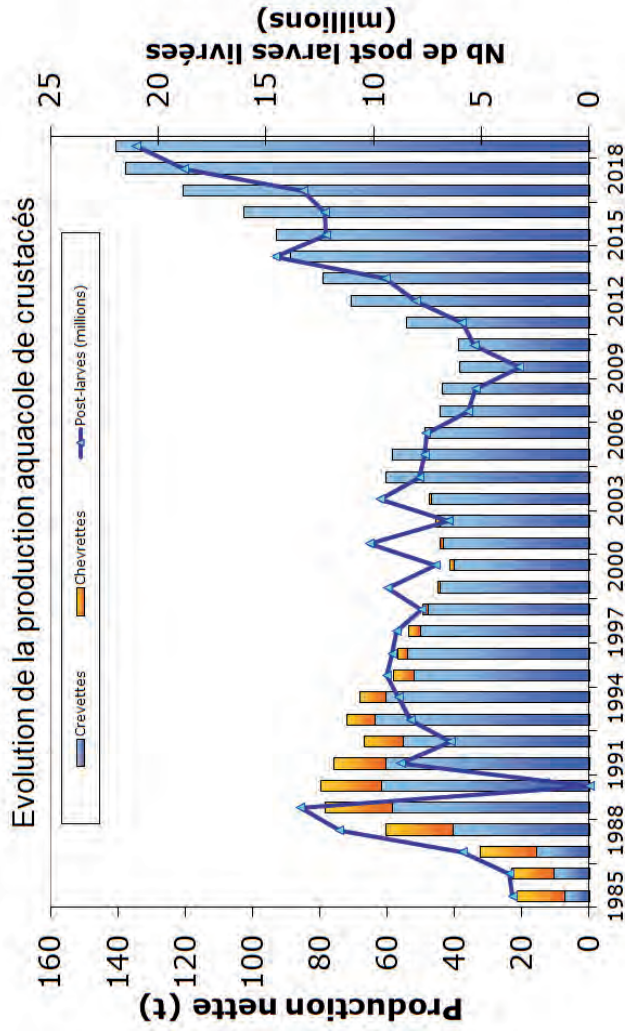
L'AQUACULTURE

La production de crevettes

En 2019, la production de crevettes bleues (*Litopenaeus stylirostris*) ne progresse que de **2 % pour atteindre 141 tonnes**, mais elle est la plus grosse production de crevettes atteinte sur les 3 fermes en bassins et les 2 petites fermes pilote en cages lagunaires.

Cette faible augmentation peut s'expliquer par une perte d'animaux en cours de production due à une défaillance matérielle pour une ferme à terre.

La production de **crevettes en cages lagunaires atteint 6,7 tonnes en 2019**. L'objectif de 10 tonnes n'a pu être atteint du fait d'une forte prédation (entrée de juvéniles de Marava dans les cages) et de vols pour une ferme, et du fait de pertes de cheptels dues à des événements météorologiques qui ont impacté le matériel usagé pour la seconde ferme.



Evolution de la filière aquacole de crustacés

Année	Production (t)			Nombre		
	Crevettes	Chevretonnes	Total	Post-larves (millions)	Fermes	Emplois
1985	7.5	14.1	21.6	4		
1986	10.6	12.5	23.1	4		
1987	15.8	16.8	32.6	6		
1988	40.6	20.0	60.6	12		
1989	58.5	19.9	78.4	13		
1990	61.9	17.9	79.8	nd		
1991	60.5	15.4	75.9	9		
1992	55.5	11.4	66.8	6		
1993	63.7	8.5	72.3	8		
1994	60.5	7.7	68.2	9		
1995	52.2	6.1	58.3	9		
1996	54.1	3.0	57.1	9		
1997	50.1	3.6	53.7	9		
1998	47.9	1.6	49.5	8		
1999	44.5	0.4	44.9	9	6	
2000	40.1	1.3	41.4	7	5	
2001	43.6	0.8	44.4	10	5	
2002	44.5	1.3	45.8	7	5	
2003	47.0	0.5	47.6	10	5	
2004	60.4	-	60.4	8	3	
2005	58.5	-	58.5	8	3	
2006	49.1	-	49.1	8	3	
2007	44.5	-	44.5	6	3	
2008	43.6	-	43.6	5	3	
2009	38.6	-	38.6	3	3	
2010	39.0	-	39.0	5	3	
2011	54.3	-	54.3	6	3	12
2012	70.7	-	70.7	8	3	11
2013	79.2	-	79.2	9	6	17
2014	89.0	-	89.0	15	6	18
2015	93.1	-	93.1	12	4	16
2016	102.6	-	102.6	12	4	16
2017	120.7	-	120.7	13	4	17
2018	137.7	0.0	137.7	19	5	19
2019	140.6	0.0	140.6	21	5	20

L'AQUACULTURE

La production de crevettes

Le rendement en tonnes de crevettes par million de post-larves facturées (réparties entre 2018 et 2019 pour une production de crevettes commercialisées en 2019) est de 7,6. Après avoir baissé de 8,5% entre 2017 et 2018, il baisse de 20%, soit bien plus fortement entre 2018 et 2019. Si les pertes précitées peuvent expliquer en partie ce rendement, celui-ci est insuffisant et doit retrouver un niveau de l'ordre 10 comme en 2017 (10,3), ce qui représente une survie de 50% pour du calibre 50 (poids moyen = 20 g).

La fourniture de post-larves a augmenté quatre fois plus vite que l'augmentation de la production. Une meilleure gestion de la survie des post-larves doit donc être développée avec le concours de l'ensemble des acteurs.

Le rendement moyen de la filière est de **13,7 tonnes par hectare en 2019**, ce qui est très satisfaisant. Le **chiffre d'affaires global** déclaré de la filière est de l'ordre de **303 M.CFP** avec **22 emplois dont 17 à temps plein** hors éclosion. La production globale devrait continuer à augmenter à un rythme plus faible avant le lancement de productions dans la zone Biomarine de Faratea (projeté en 2023-2024). Toutefois, le développement et la consolidation de petites fermes d'élevages lagunaires en cages doivent permettre une diversification de produits de qualité et de proximité, notamment dans les îles.

La filière doit pouvoir se consacrer à l'amélioration de ses performances d'utilisation de post-larves issues de l'Écloserie de Production de Vaia (EPV) ainsi qu'à la transformation et à la valorisation de ses co-produits et déchets.

La production aquacole

Production (t)	Espèce	Fermes (Nb)	Production (t)
Crustacés	Crevettes	5	140,6
Poissons	Paraha peu	3	13,1
TOTAL		8	153,8

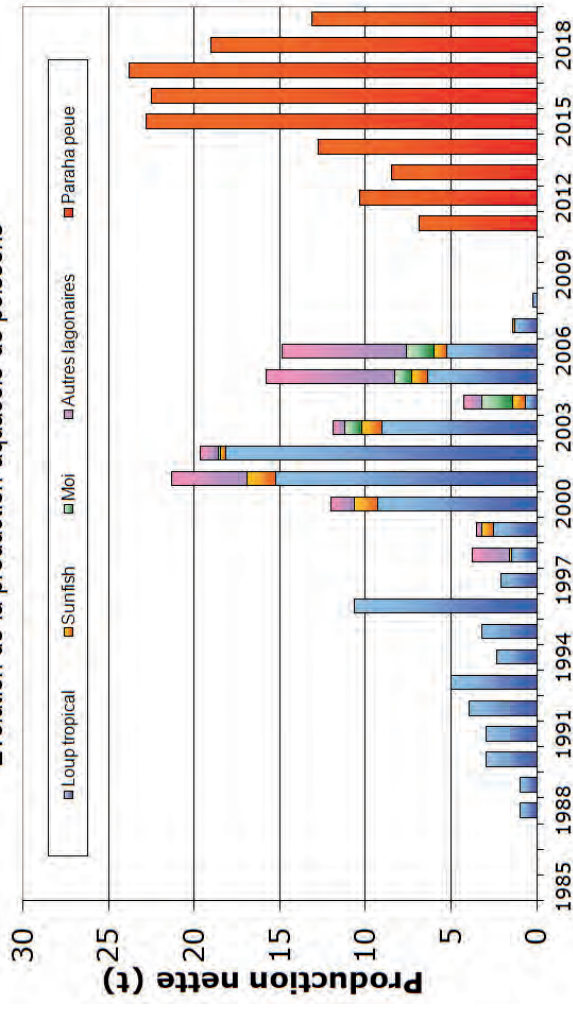
La production de poissons



La production de la filière d'élevage de Paraha peu (*Platax orbicularis*) est de **13 tonnes en 2019 (-31%)**, avec un **chiffre d'affaire de 24 M.CFP et 4 emplois** hors éclosion. Cette chute de production témoigne d'une activité en difficulté due à un taux de mortalité durant cette année variant entre 50% et 70%. La cause principale est la maladie bactérienne Ténacibaculose (*Tenacibaculum maritimum*) présente un peu partout dans le monde, et qui provoque des épisodes de mortalités importantes pendant une période de 1 à 2 mois après la mise en cages.

La recherche et développement (R&D) et l'assistance zootechnique et sanitaire aux fermiers apportées par la DRM et ses partenaires scientifiques (Ifremer et CRIOBE) et techniques (CAPF) doivent permettre prochainement de proposer des solutions fiables aux fermes dans le but de retrouver progressivement une rentabilité suffisante à cette activité et à l'obtention de ce produit très apprécié sur le marché.

Evolution de la production aquacole de poissons



La production de poissons

Le programme d'essais de production d'alevins de Marava (poisson lapin ou *Siganus argenteus*) a été poursuivi par la DRM sur le Centre IFREMER de Vairao avec de premiers tests en bassin terre. L'objectif de valider des référentiels de production doit être réalisé dans le cadre du programme du XIe FED (PROTEGE) qui a débuté en fin 2019.

Enfin, il importe de rappeler que les fermes polynésiennes de production de crevettes et de poissons sont écoresponsables : elles sont soumises à des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) de 2ème classe à partir de 5 T /an (certaines étant en phase de mise en conformité), et elles n'utilisent durant la production, depuis l'arrivée des juvéniles d'écloserie jusqu'à l'assiette du consommateur, aucun produit chimique ni aucun produit médicamenteux.

Evolution de la filière aquacole de poissons

Année	Production (t)					Nombre			
	Loup tropical	Sunfish	Moi	Autres lagunaires	Paraha peu	Total	Alevins (milliers)	Fermes	Emplois
1985	-	-	-	-	-	0,0			
1986	-	-	-	-	-	0,0			
1987	-	-	-	-	-	0,0			
1988	1,0	-	-	-	-	1,0			
1989	1,0	-	-	-	-	1,0			
1990	3,0	-	-	-	-	3,0			
1991	3,0	-	-	-	-	3,0			
1992	4,0	-	-	-	-	4,0			
1993	5,0	-	-	-	-	5,0			
1994	2,4	-	-	-	-	2,4			
1995	3,2	-	-	-	-	3,2			
1996	10,7	-	-	-	-	10,7			
1997	2,1	-	-	-	-	2,1			
1998	1,5	0,2	-	2,2	-	3,8			
1999	2,6	0,7	-	0,3	-	3,5		2	
2000	9,3	1,4	-	1,4	-	12,1		7	
2001	15,2	1,7	-	4,4	-	21,4		12	
2002	18,2	0,3	0,1	1,1	-	19,7		3	
2003	9,0	1,2	0,9	0,7	-	11,9		4	
2004	0,7	0,7	1,8	1,0	-	4,3		3	
2005	6,4	0,9	1,0	7,5	-	15,8		3	
2006	5,3	0,8	1,6	7,3	-	14,9		1	
2007	1,3	0,2	-	-	-	1,4		-	
2008	0,2	-	-	-	-	0,2		-	
2009	-	-	-	-	-	0,0		-	
2010	-	-	-	-	-	0,0	10	-	
2011	-	-	-	-	6,9	6,9	21	2	6
2012	-	-	-	-	10,3	10,3	75	3	11
2013	-	-	-	-	8,5	8,5	112	4	4
2014	-	-	-	-	12,8	12,8	42	4	4
2015	-	-	-	-	22,9	22,9	23	2	4
2016	-	-	-	-	22,6	22,6	47	2	4
2017	-	-	-	-	23,9	23,9	56	2	3
2018	0	0	0	0	19,1	19,1	70	3	4
2019	0	0	0	0	13,1	13,1	90	3	5

LA PERLICULTURE

Les concessions perlicoles

Fin 2019, la surface totale exploitée pour la perliculture était de 8 456 hectares soit une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente. Pour 2019, la superficie a été calculée sur la base des autorisations d'occupation du domaine public. Elle est restée relativement stable.

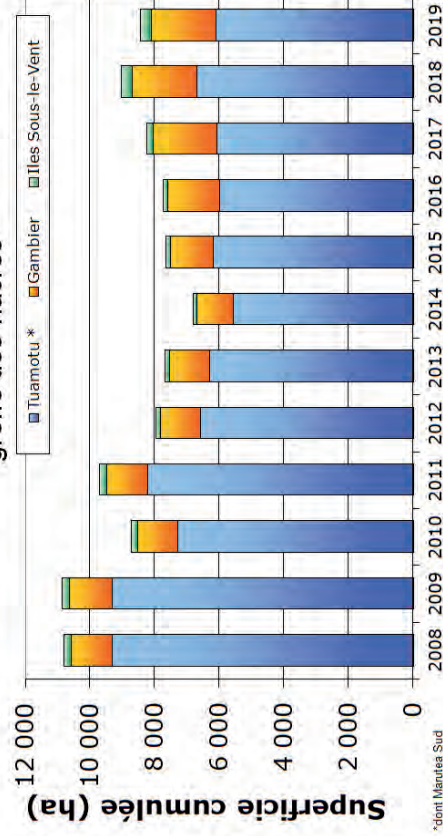
Evolution inter-annuelle des superficies autorisées et des autorisations

Année	Superficie autorisée (ha)			Nombre d'autorisations	
	Tuamotu *	Gambier	Îles Sous-le-Vent	Stations de collectage	Producteurs
2008	9 324	1 262	245	9 260	824
2009	9 337	1 301	230	9 256	809
2010	7 291	1 235	200	7 475	659
2011	8 229	1 263	228	6 536	554
2012	6 596	1 243	136	5 824	466
2013	6 294	1 257	138	6 571	521
2014	5 567	1 138	103	6 808	547
2015	6 203	1 315	133	7 654	593
2016	5 998	1 609	145	7 752	581
2017	6 083	1 983	185	8 251	638
2018	6 716	2 000	326	9 042	728
2019	6 122	1 980	354	8 456	694

* dont Marutea Sud

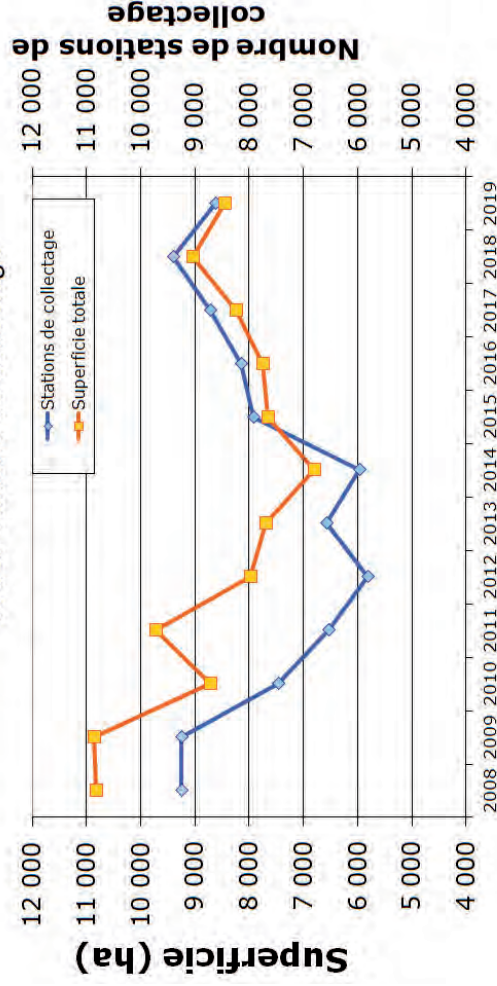
La répartition des surfaces autorisées reste la même avec les Tuamotu qui représentent 72 % de la surface exploitée (soit une baisse de 9 % par rapport à l'année précédente), les Gambier 23 % et les Îles Sous-le-Vent avec 4 % de la surface autorisée totale. La surface totale autorisée se répartit sur 31 îles : 26 îles aux Tuamotu, Mangareva aux Gambier, 3 aux Îles Sous-le-Vent et à Tahiti.

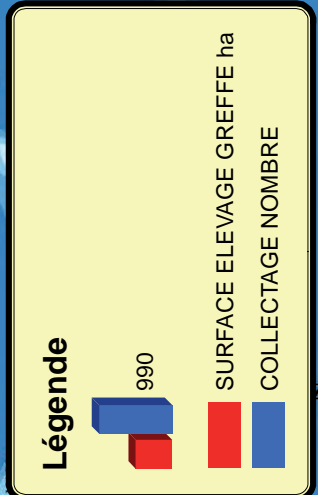
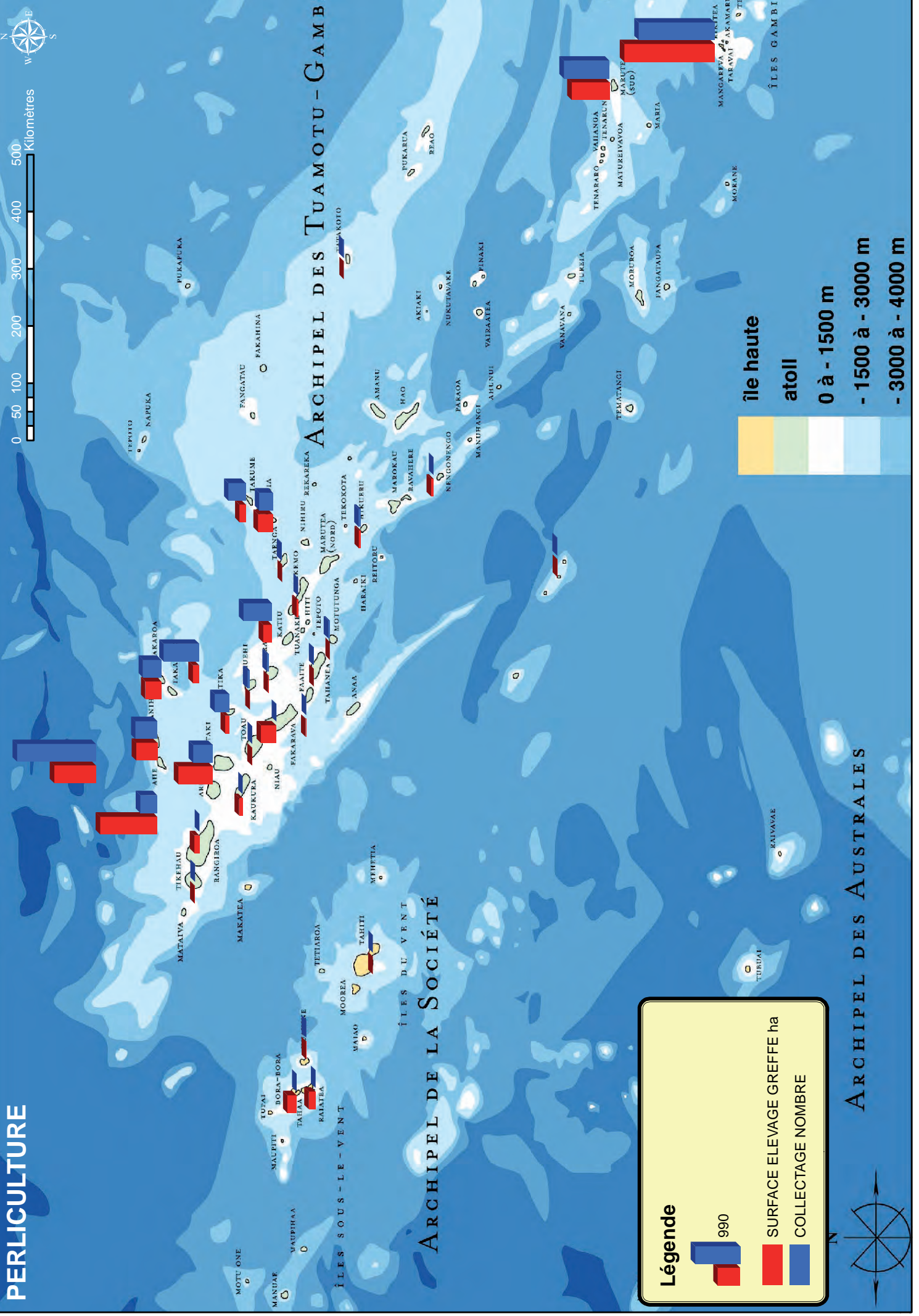
Evolution des surfaces autorisées pour l'élevage et la greffe des nacres



*dont Marutea Sud

Evolution des superficies d'élevage et de greffe autorisées et des stations de collectage





ARCHIPEL DES AUSTRALES



Les producteurs

Le nombre de producteurs de perles de culture de Tahiti détenteurs de cartes a baissé, il est passé de 378 en 2018 à 358 en 2019, soit une baisse de 5 %.

Le nombre de producteurs d'huîtres perlières a lui aussi baissé ainsi que le nombre de stations de collectage. Il est ainsi passé de 613 en 2018 à 604 en 2019 soit une baisse de 1,5 %.

Evolution inter-annuelle du nombre de producteurs

Année	Producteurs d'huîtres perlières	Producteurs de produits perliers	Total
2006	426	422	534
2007	483	464	598
2008	532	513	634
2009	460	460	571
2010	410	441	516
2011	372	439	479
2012	428	438	548
2013	392	400	487
2014	460	417	573
2015	435	320	501
2016	508	356	581
2017	560	382	638
2018	613	378	728
2019	604	358	694

Contrôle après production des perles de culture

Depuis la LP n°2017-16, les producteurs de produits perliers ont l'obligation de présenter leurs productions à la cellule contrôle qualité (CCQP) de la DRM pour enregistrement (contrôle après production).

Quantité de perles ayant fait l'objet d'un contrôle après production

Ile	Nombre de perles	Poids
ARUTUA	2 456 249	3 316 131
GAMBIER	2 270 564	3 731 566
APATAKI	1 118 898	1 396 637
AHE	884 743	1 141 353
MARUTEA-SUD	430 932	898 868
RAROIA	396 699	536 523
TAHAA	327 056	452 201
MANIHI	307 757	370 581
FAKARAVA	203 222	242 219
TAKAROA	181 095	198 826
KATIU	174 807	230 301
KAUKURA	117 471	146 939
TAKUME	112 129	170 746
TAKAPOTO	69 796	87 081
RAIATEA	27 200	30 087
FAAITE	21 531	29 104
MAKEMO	6 759	7 543
TOTAL	9 106 908	12 986 705

Les négociants et les ventes aux enchères (VAE)

En 2019, aucune nouvelle demande n'a été octroyée, ni aucune carte annulée. Une organisation professionnelle (GIE Poe O Rikitea) ainsi que la SC Tahiti Perles ont organisé des ventes aux enchères en mars, juillet et novembre 2019. Environ 1 million de perles ont été présentées lors de ces ventes.

Evolution inter-annuelle du nombre de négociants

Année	Nouvelle carte de négociants	Résiliation de carte de négociants	Nbre total de négociants
2006	0	5	38
2007	0	5	33
2008	2	3	32
2009	1	0	30
2010	2	8	24
2011	1	0	25
2012	0	4	21
2013	1	4	18
2014	4	2	20
2015	0	0	20
2016	6	1	25
2017	4	4	25
2018	1	3	23
2019	0	0	23

Commerçant de nucléus

« Est commerçant de nucléus toute personne physique ou morale fabriquant, achetant, recyclant ou important des nucléus dans le but de les vendre. » (Article LP 23)

En 2019, 2 nouvelles cartes ont été délivrées et aucune n'a été résiliée. On atteint donc un nombre **total de 14 commerçants de nucléus**.

Evolution inter-annuelle du nombre de commerçants de nucléus

Année	Nouvelle carte de commerçants de nucléus	Résiliation de commerçants de nucléus	Nombre total de commerçants de nucléus
2017	8	0	8
2018	4	0	12
2019	2	0	14

Importations de nucléus

Toute importation de nucléus est désormais obligatoirement soumise à la production d'une licence d'importation qui est systématiquement remis à l'avis de la DRM.

« Seuls les titulaires d'une carte valide de commerçant de nucléus ou de producteur de produit perliers et le servie en charge de la perliculture peuvent importer des nucléus. Chaque importation de nucléus est obligatoirement soumise à la production d'une licence d'importation délivrée par le service en charge de la perliculture. » (Article LP. 30)

En 2019, 23 785 258, nucléus ont été importés, indiquant une baisse de 4 875 392 (- 17 %) par rapport à 2018.

Presque tous les nucléus ont été importés en Asie (98 %), la plus grande partie au Japon (72 % par rapport au nombre total de nucléus importé et 74 % par rapport au nombre de nucléus importé en Asie). Les 2 % restants sont importés aux Etats-Unis.

Evolution inter-annuelle du nombre de nucléus importés

Année	Nombre de nucléus importés (millions)
2018	28.7
2019	23.8

Détaillant-artisan de produits perliers

« Est détaillant-artisan de produits perliers tout artisan traditionnel tel que défini par la réglementation en vigueur qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achats en semi-gros ou au détail, uniquement auprès de producteurs, de négociants de produits perliers, en vue de la revente de produits perliers tels que définis aux articles LP 2, LP 3, LP 4 et LP 5 de la présente loi du pays artisanat traditionnel, à des clients les utilisant pour leur usage particulier. » (Article LP 68)

En 2019, 16 détaillants-artisans sont enregistrés à la DRM.

Détaillant-bijoutier de produits perliers

« Est détaillant-bijoutier de produits perliers toute personne physique ou morale qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achats en semi-gros ou au détail, uniquement auprès de producteurs, de négociants de produits perliers, en vue de la revente de produits perliers tels que définis aux articles LP 2, LP 3, LP 4 et LP 5 de la présente loi du pays, bruts ou travaillés (classés à la position tarifaire douanière 71.01), montés en ouvrages ou en articles de bijouterie (classés à la position tarifaire douanière 71.13 et 71.16) à des clients les utilisant pour leur usage particulier ou à d'autres détaillants bijoutiers de produits perliers. » (Article LP 67)

Il n'y a pas d'obligation de détenir une autorisation de l'activité de détaillant-bijoutier. Cependant, un détaillant-bijoutier est soumis aux obligations déclaratives.

En 2019, 120 détaillants-bijoutiers sont enregistrés à la DRM dont 67 ayant effectué les démarches administratives auprès de la DRM.

Evolution inter-annuelle du nombre de détaillants-artisans

Année	Nouvelle carte de détaillants-artisans	Résiliation de détaillants-artisans	Nombre total de détaillants-artisans
2017	6	0	6
2018	6	3	9
2019	8	1	16

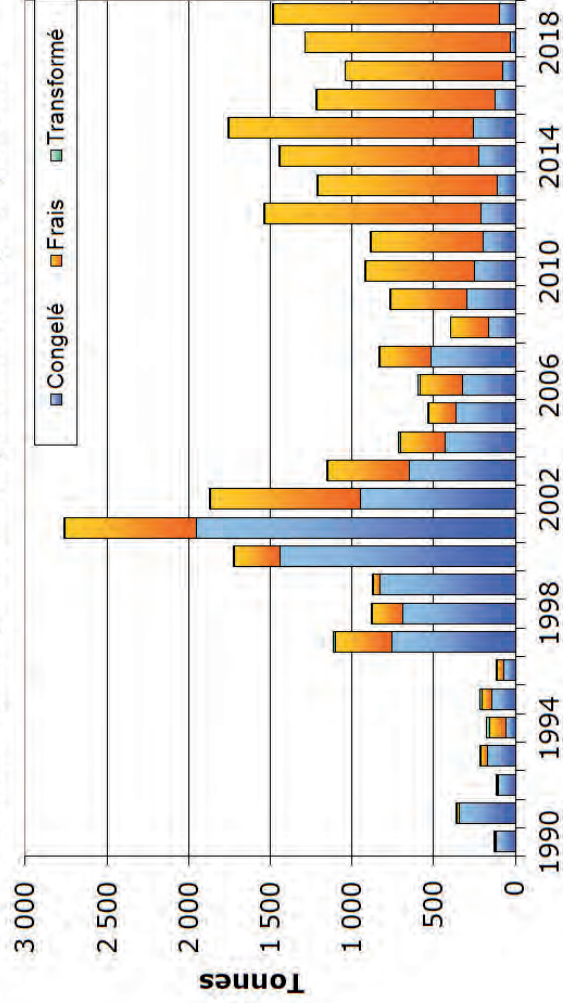
Exportations de poissons du large

Les exportations de poissons du large ont connu **une augmentation de 16 %** (+ 208 t) en 2019 par rapport à 2018, avec 1 497 tonnes dont 93 % de produits réfrigérés et 7 % de produits congelés.

Ces exportations représentent **23 % de la production palangrière**.

La valeur des exportations de poissons du large **augmente de 19 % (+ 271 M.CFP) par rapport à 2018 et atteint 1,7 milliard CFP**. Les produits réfrigérés représentent 98 % de la valeur, contre 2 % pour les produits congelés. Le prix moyen des filets réfrigérés augmente de 1 % et atteint environ 1 297 F CFP/kg, celui des poissons entiers réfrigérés augmente de 6 % et atteint environ 1 192 F CFP/kg. Le prix moyen des poissons entiers congelés augmente de 46 % et atteint 240 F CFP/kg ; celui des filets de poissons congelés augmente de 65 % et atteint 787 F CFP/kg.

Evolution des exportations de poissons du large en poids net



Ventilation par type de produit Poissons du large (Poids net en t.)

Année	Congelé	Frais	Transformé	Total	% Export / production
1990	122	2	1	125	-
1991	343	14	1	359	-
1992	107	9	6	121	16%
1993	171	43	9	223	10%
1994	63	97	17	177	7%
1995	150	59	9	218	9%
1996	74	37	4	115	4%
1997	757	346	15	1 117	26%
1998	690	186	3	880	18%
1999	829	45	6	880	18%
2000	1 441	284	6	1 731	27%
2001	1 956	802	8	2 766	38%
2002	954	917	6	1 876	27%
2003	654	495	5	1 154	19%
2004	430	279	8	717	14%
2005	367	164	10	540	11%
2006	329	258	9	596	12%
2007	522	308	1	830	14%
2008	166	236	-	402	8%
2009	298	469	2	769	14%
2010	253	664	3	920	17%
2011	203	686	3	892	17%
2012	216	1 318	2	1 535	26%
2013	113	1 101	1	1 215	21%
2014	224	1 219	1	1 445	27%
2015	260	1 494	0	1 755	28%
2016	127	1 088	0,3	1 215	22%
2017	80	968	-	1 048	20%
2018	36	1 253	-	1 289	20%
2019	99	1 388	0,0	1 486	23%

Exportations de poissons du large

Le principal marché importateur de poissons du large sont les Etats-Unis, soit 95 % du poids total importé. En seconde place on retrouve les Samoa Américaines avec 5,9 % du poids total importé. Les Samoa Américaines absorbent 81 % des produits congelés. Seuls des poissons entiers frais sont exportés vers le marché asiatique, notamment japonais, avec 1,5 % du volume réfrigéré exporté et 1,4 % du volume total exporté.

Ventilation des exportation de poissons du large en 2019

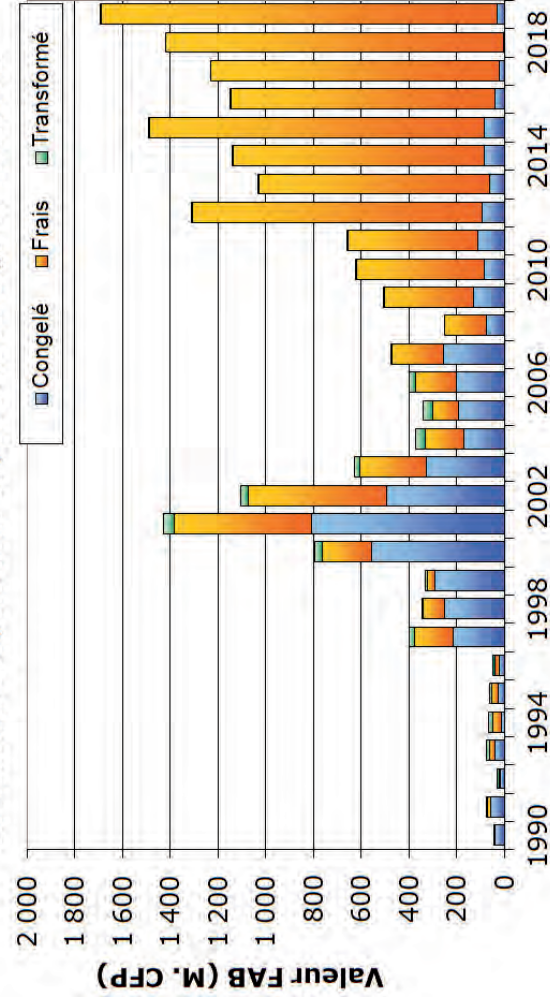
Conservation	Présentation	Pays de destination	Poids net en kg.	Valeur FAB en F.CFP
Congelé	Entier	Chili	351	143 640
		France	9 135	8 284 387
	Samoa Américaines	88 748	15 163 100	
	Filets	Etats-Unis d'Amérique	356	287 239
		France	11 057	8 689 391
Total Congelé		109 291	32 567 757	
Réfrigéré	Chair	Etats-Unis d'Amérique	1 487	1 592 290
		Nouvelle-Zélande	20	3 007
	Entier	Chili	15 537	6 461 730
		Etats-Unis d'Amérique	1 306 415	1 570 061 093
		France	181	273 451
Japon	20 968	24 925 756		
Pays non déterminés	3 033	3 149 673		
Total Réfrigéré		1 387 711	1 658 457 004	
Transformé	Fumé	Pays non déterminés et avitaillement comptoirs de vente - Pays tiers	1	1 750
		Total transformé	1	1 750
Total général			1 497 002	1 691 026 511

Exportations de poissons du large en 2019

Conservation	Préparation	Poids net (t)	Poids epe* (t)	Valeur FAB (M. CFP)
CONGELE	Entier	98	116	24
	Filets	0	1	9
REFRIGERE	Chair	2	3	2
	Entier	1 346	1 584	1 605
TRANSFORME	Filets	40	80	52
	Fumé	0	0	0
TOTAL		1 486	1 783	1 691

*epe : équivalent en poids vif

Evolution des exportations de poissons du large en valeur FAB

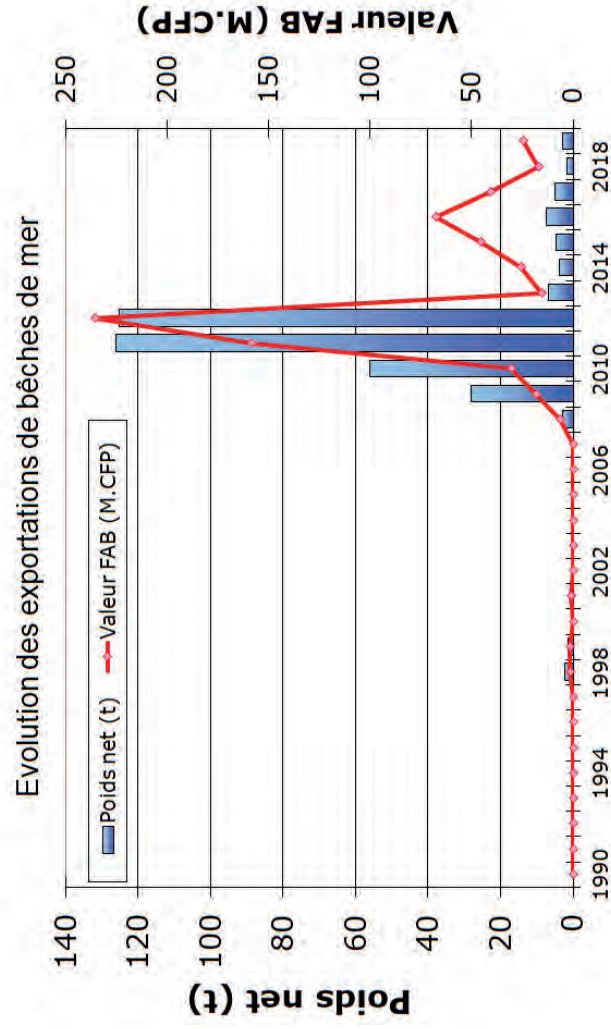


Exportations de bêches de mer* (rori)

L'exportation de bêches de mer (rori) a connu un regain d'activité non contrôlée à partir de 2008 jusqu'à la mise en place d'une réglementation sur la pêche et la commercialisation d'holothuries instaurée en novembre 2012.

En 2019, **11 883 bêches de mer (rori) ont été exportées** vers Hong Kong pour un poids de 3 tonnes et une valeur d'environ **24,8 M. F.CFP**. La quantité de bêches de mer exportée a augmenté de 80 % par rapport à 2018 en raison de l'augmentation des îles ayant fait l'objet de pêche (8 sur 11 îles autorisées à l'ouverture à la pêche en 2019, contre 4 sur 5 îles autorisées en 2018).

* produit issu de la transformation de l'holothurie (rori)



Evolution des exportations de bêches de mer (rori)

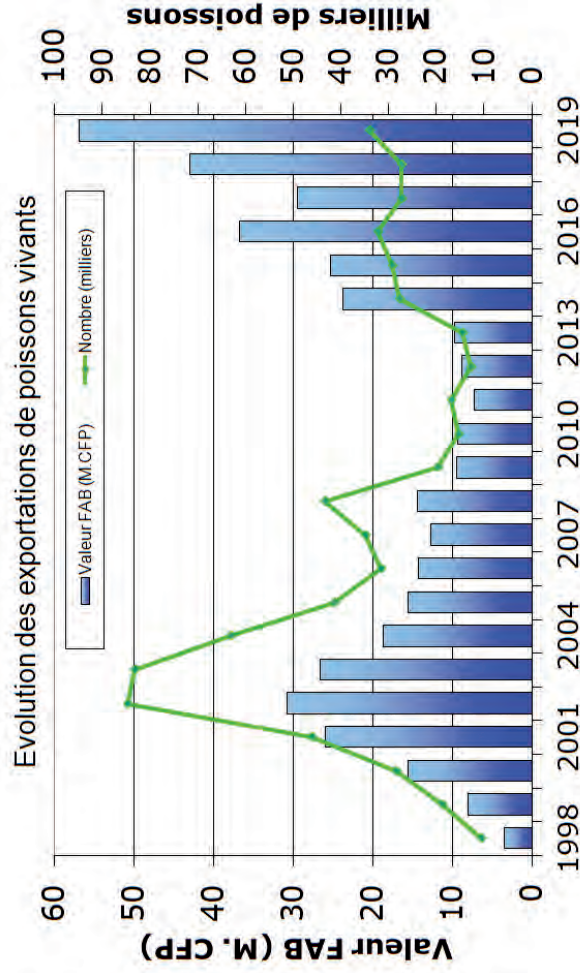
Année	Poids net (t)	Valeur FAB (M.CFP)	Prix/kg (CFP)	Nombre
1990	-	-		
1991	0,0	0,0	1 182	
1992	0,1	0,2	2 246	
1993	0,0	0,0	1 800	
1994	0,0	0,0	1 667	
1995	0,1	0,1	1 005	
1996	0,1	0,0	503	
1997	0,5	0,1	206	
1998	2,3	1,5	656	
1999	1,4	1,5	1 079	
2000	0	0		
2001	0,3	0,9	2 755	
2002	0	0		
2003	0	0		
2004	0	0		
2005	0	0		
2006	0	0		
2007	0	0		
2008	3,1	6,4	2 065	
2009	28,4	18,0	636	
2010	56,4	30,4	540	
2011	126,4	158,2	1 251	
2012	125,3	235,5	1 880	
2013*	6,8	15,8	2 320	
2014	3,9	25,9	6 582	16 610
2015	4,7	45,7	9 611	18 234
2016	7,6	67,7	9 015	27 913
2017	5,0	40,8	8 503	18 481
2018	1,8	17,2	9 747	6 594
2019	3,0	24,8	8 506	11 883

* Bêches de mer issues de pêches réalisées en 2012

Exportations de poissons vivants

La filière d'exportation de poissons vivants (individus sub-adultes sauvages) existe en Polynésie française depuis 20 ans, tandis que l'exportation issue de productions éco-responsables dite PCC en anglais (Post larvae Capture and Culture) basée sur la collecte et l'élevage de post-larves de poissons n'a jamais été rentable. En effet, après un début prometteur entre 2002 et 2004, cette aquaculture est en suspens puisqu'elle dépend beaucoup des techniques et des sites de collecte. Et, en dehors d'éventuels «hot spots», les filets de crête et filets de «hoa» qui piègent larves et post-larves récifales ne recueillent que 10 % d'individus ayant un intérêt économique. Et malgré la possibilité d'élever des poissons corallivores avec du granulé, les frais d'élevage ne sont toujours pas compensés par la valeur à l'exportation.

Après la crise économique de 2008, les exportations ont stagné entre 2009 et 2013. Depuis, ces chiffres ont fortement augmenté. En 2019, **34 054 poissons ont été exportés**, soit 6 763 poissons de plus qu'en 2018. Donc, **la valeur à l'export en 2019 est le nouveau record obtenu depuis 30 ans, soit 57 M.CFP**, ce qui correspond à une augmentation de 32 % par rapport à 2018.



Le nombre de poissons exportés en 2019 représente 97 % du nombre annuel de poissons exportés depuis 20 ans. Ce qui indique que la valeur des poissons vivants exportés depuis la Polynésie française a fortement augmenté. **Le prix moyen par poisson exporté en 2019 est de 1 674 CFP**, soit 2,4 fois le prix moyen obtenu depuis 20 ans.

Evolution des exportations de poissons d'aquariophilie

Année	Valeur FAB (M.CFP)	Nombre (milliers)
1998	3,5	10,7
1999	8,1	18,9
2000	15,6	28,4
2001	26,1	46,2
2002	30,8	84,8
2003	26,6	83,3
2004	18,7	63,2
2005	15,6	41,4
2006	14,3	31,7
2007	12,8	34,9
2008	14,5	43,4
2009	9,5	19,8
2010	9,4	15,4
2011	7,2	17,0
2012	8,8	12,8
2013	9,7	14,6
2014	23,8	27,9
2015	25,3	29,4
2016	36,8	32,4
2017	29,5	27,3
2018	43,1	27,3
2019	57,0	34,1

Exportations de poissons vivants

Cette augmentation est due majoritairement à l'apparition d'un deuxième opérateur sur le marché de l'aquariophilie en lien avec la filière bénitier ; la diversification des produits étant un atout pour la réussite et la durabilité des exportations. **Le nombre de poissons vivants exportés vers les Etats-Unis est majoritaire (67 %, soit 22 715 poissons)** par rapport à celui vers l'Europe (8 %, soit 2 621 poissons), celui vers Hong Kong étant encore situé en 2e place en nombre (20 %, soit 6 663 poissons).

La valeur des poissons vivants exportés vers Hong Kong est en 2e place en valeur (21 M. CFP), celle vers les Etats-Unis étant la plus forte (24,6 M. CFP). Mais le prix moyen des poissons vivants exportés vers les Etats-Unis est le plus bas (1 084 CFP par unité), **le prix moyen par poisson exporté, toutes destinations confondues étant de 1 674 CFP.**

Le marché américain est le plus proche et le plus accessible en termes de coûts, Los Angeles étant le hub mondial du marché des produits marins vivants ornementaux. Une meilleure connaissance, un suivi et une régulation des espèces exportées font partie des éléments à améliorer afin de rendre cette filière durable.

Ventilation par destination

Pays de destination	Valeur FAB en F.CFP	Nombre
Allemagne	60 999	31
Chine	1 173 954	451
Etats-Unis d'Amérique	24 616 465	22 715
France	2 626 845	1 009
Grande Bretagne	1 187 214	476
Hong-Kong	21 029 180	6 663
Indonésie	378 399	129
Japon	738 527	583
Pays-Bas	2 041 017	1 050
Suisse	90 001	55
Taiwan	2 029 510	565
Singapour	1 021 908	327
Total général	56 994 019	34 054

Exportations de bénitiers vivants



Tridacna maxima (espèce largement majoritaire en Polynésie française) et *Tridacna squamosa* (espèce de pente externe, rare) sont protégées par la convention internationale de Washington (CITES) qui régle la commercialisation sur le marché international des espèces en danger à travers la délivrance de permis CITES. Certains atolls polynésiens présentent des abondances et **des densités de *T. maxima* parmi les plus importantes au monde**. De tels stocks, couplés aux techniques aquacoles (collectage de naissain) développées avec succès dans ces lagons favorables permettent **une exportation de bénitiers sauvages et de collectage**, dans le cadre d'une exploitation durable et raisonnée, validée par l'autorité scientifique de la CITES. En effet, les exportations de bénitiers vivants (sur le marché de l'aquariophilie) sont gérées par la DIRAJ-DIREN, l'organe de gestion de la CITES établi en Polynésie française en 2008, tandis que la DRM donne son avis dans le cadre d'une stratégie de gestion durable de la ressource qu'elle met à jour progressivement. Ce contexte a permis en décembre 2014, au groupe d'examen scientifique de l'Union Européenne (SRG) d'émettre **un avis positif pour l'importation en Europe de bénitiers vivants sauvages polynésiens**. En 2018, après différents niveaux locaux de concertations préalables, l'évolution des conditions d'exportation de bénitiers sauvages et de collectage a été proposée avec succès aux autorités nationales de la CITES pour approbation du nouveau système de gestion durable.

En 2019, **154 permis CITES d'exportation** ont été délivrés pour 39 310 bénitiers. Au final **23 327 bénitiers vivants ont été exportés** sur le marché de l'aquariophilie, soit un taux d'utilisation moyen des permis (59 %) similaire à celui développé durant les 6 précédentes années, c'est-à-dire depuis le démarrage significatif de l'activité de collectage. **Le nombre de bénitiers exportés a augmenté de 54 %** depuis 2018. Ce qui s'explique par un retour à des conditions plus favorables suite aux années 2016 et 2017 de blanchissement de bénitier. L'exportation de bénitiers sauvages a augmenté de 33 % en un an, et celle de bénitiers de collectage a doublé depuis 2018. **9 838 bénitiers de collectage ont été exportés en 2019, soit 42 % du total exporté**, chiffre semblable au taux moyen annuel de bénitiers de collectage exportés depuis 2013. **La quasi-totalité de ces exportations (99,2%) provient de Reao.**

Exportations de bœnitièrs

Malgré le coût du fret inter-îles très supérieur au fret international, cette activité exportatrice depuis les atolls des Tuamotu les plus éloignés de Tahiti est compétitive sur un marché mondial de niche d'environ 100 000 bœnitièrs pour *T. maxima*, et pour lequel la Polynésie française est un des acteurs majeurs. Avec le développement probable de nouveaux acteurs de collecte, et le démarrage imminent d'une éclosion, l'activité devra se diversifier vers la production, la transformation et la valorisation de la chair de bœnitièrs si elle veut perdurer.

La valeur des exportations représente 47,5 M. CFP en 2019, soit le plus haut total depuis le démarrage de la filière. Sur les 10 pays importateurs, les États-Unis, la France et l'Allemagne représentent plus de 90 % de la valeur et du volume des exportations.

La technique de collecte a été consolidée en 2014/2015. Aussi, avec le renouvellement partiel des aquaculteurs de Reao fin 2018, et la probable ouverture de nouveaux lagons au collectage si les populations et autorités locales en font la demande, la filière devrait se développer progressivement sur le marché de la chair de bœnitièr d'aquaculture à l'exportation, dans le cadre d'une stratégie de gestion durable de la ressource, en conformité avec la CITES.

Afin d'améliorer le système relatif aux permis CITES, un site internet de traçabilité est en phase de construction, en collaboration entre la DRM et la Communauté du Pacifique (CPS). Cet outil exigera de la part des exportateurs de tenir une traçabilité pour viser le marché international des bœnitièrs vivants et de la chair de bœnitièrs.

Ventilation des exportations par Pays de destination (ISPF)

	Poids net (kg)	Valeur FAB en M.CFP	Nombre de bœnitièrs exportés
Allemagne	1 268	2,7	1 641
Chine	83	0,1	48
Etats-Unis d'Amérique	16 898	30,1	14 975
France	7 180	10,4	6 553
Hong-Kong	677	1,0	324
Japon	117	0,2	72
Pays-Bas	1 227	2,1	700
Suisse	163	0,3	100
Taiwan	230	0,3	100
Singapour	255	0,3	100
Total général	28 097	47,5	24 613

Evolution de l'origine et de la provenance des bœnitièrs exportés

Année	Origine			Provenance			Total
	Sauvage	Collectage	Reao	Tatakoto	Tubuaiti	Inconnue	
2009	774					774	774
2010	4 091					4 091	4 091
2011	9 619					9 619	9 619
2012	10 201		6 414		3 787		10 201
2013	14 034	10 558	22 092	920	1 580		24 592
2014	18 631	15 259	31 781	2 059	50		33 890
2015	12 600	7 098	14 459	5 239			19 698
2016	12 256	5 459	17 122	593			17 715
2017	11 276	9 017	20 223	70			20 293
2018	10 125	4 983	14 939	169			15 108
2019	13 489	9 838	23 137	190			23 327

Exportations de coquilles

Les exportations de coquilles de mollusques sont toujours dominées par les coquilles de nacre de l'huître perlière *Pinctada margaritifera* issues de la filière perlicole, suivies par les coquilles de trocas.

En 2019, les ventes de coquilles de nacre d'huître perlière augmentent de 2% en poids (+ 31 tonnes), pour atteindre 1 715 tonnes et augmentent de 14% en valeur (+30 M. CFP) pour atteindre 240 M. CFP.

Évolution des exportations (poids net en t)

Année	Corail	Nacre	Troca	Burgau	Total
1990	-	218	355		574
1991	5	188	7	14	214
1992	0,1	258	119		377
1993	4	376	68	0,4	449
1994	7	542	22	6	577
1995	-	488	19		507
1996	0,1	528			528
1997	0,4	751	68		820
1998	0,5	556			557
1999	-	858	35		893
2000	0,01	756	84	6	846
2001	-	810			810
2002	-	1 268		10	1 278
2003	0,2	1 944			1 944
2004	-	1 827			1 827
2005	0,1	2 896			2 896
2006	10	2 400	108	2	2 521
2007	-	2 407			2 407
2008	-	1 890	388		2 278
2009	0,1	1 850	8		1 858
2010	0,1	2 129		0,02	2 129
2011	-	2 879			2 879
2012	0,3	2 600			2 600
2013	0,02	2 596	449		3 045
2014	0,13	1 970	262		2 232
2015	0,05	1 786	358		2 144
2016	0,16	1 207	162		1 369
2017	0,01	1 568	116		1 684
2018	0,05	1 684	40		1 724
2019	0,04	1 715	35		1 751

Évolution des exportations (valeur FAB en M.CFP)

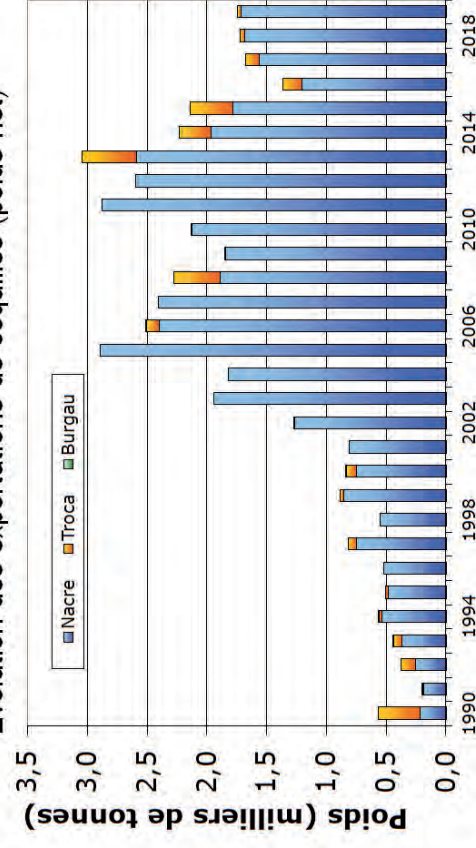
Année	Corail	Nacre	Troca	Burgau	Total
1990	-	128	198		326
1991	0,1	99	2	60	162
1992	0,01	138	42		180
1993	1,5	208	24	1	235
1994	3	266	9	10	289
1995	-	201	4		205
1996	0,004	236			236
1997	0,05	305	37		343
1998	0,02	154			154
1999	-	196	14		211
2000	0,02	164	52	1	217
2001	-	170			170
2002	-	205		5	210
2003	0,03	291			291
2004	-	239			239
2005	0,1	412			412
2006	0,3	404	49	3	456
2007	-	368			368
2008	-	282	177		458
2009	0,04	214	2		215
2010	0,02	255		0,003	255
2011	-	300			300
2012	0,03	270			270
2013	0,02	251	133		384
2014	2,4	201	80		283
2015	0,0	196	140		336
2016	0,01	144	73		217
2017	0,002	213	42		255
2018	0,002	210	19		229
2019	0,010	240	17		257

A contrario, une chute de la demande en coquille de trocas au niveau international, probablement dûe à l'élargissement des offres en produits nacriers, a conduit à une diminution progressive des exportations depuis quelques années.

En 2019, les ventes de coquilles de trocas diminuent de 11% (- 5 tonnes) pour atteindre 35 tonnes avec une valeur de 17 M. CFP (-14%).

Les 40 tonnes de coquilles de trocas exportées sont issues des campagnes de pêches organisées en 2019 à Raiatea et Tahaa.

Evolution des exportations de coquilles (poids net)



Exportations de produits perliers

En 2019, environ 7 millions de perles de culture de Tahiti ont été exportées pour une valeur de 4,87 milliards CFP.

Hong Kong et le Japon restent les principaux pays importateurs de perles de culture de Tahiti, ils cumulent environ 94% des volumes et de la valeur. Le prix au gramme proposé par le Japon est légèrement supérieur d'environ 22% à celui proposé par Hong Kong.

La valeur des exportations baisse d'environ 35 % (- 2 593 M.CFP) correspondant à une baisse de 2,3 tonnes du poids de perles de culture de Tahiti exportées, soit environ 915 000 perles en moins. Le prix au gramme diminue de 120 Fcfp en 2019 pour atteindre 480 Fcfp/g.

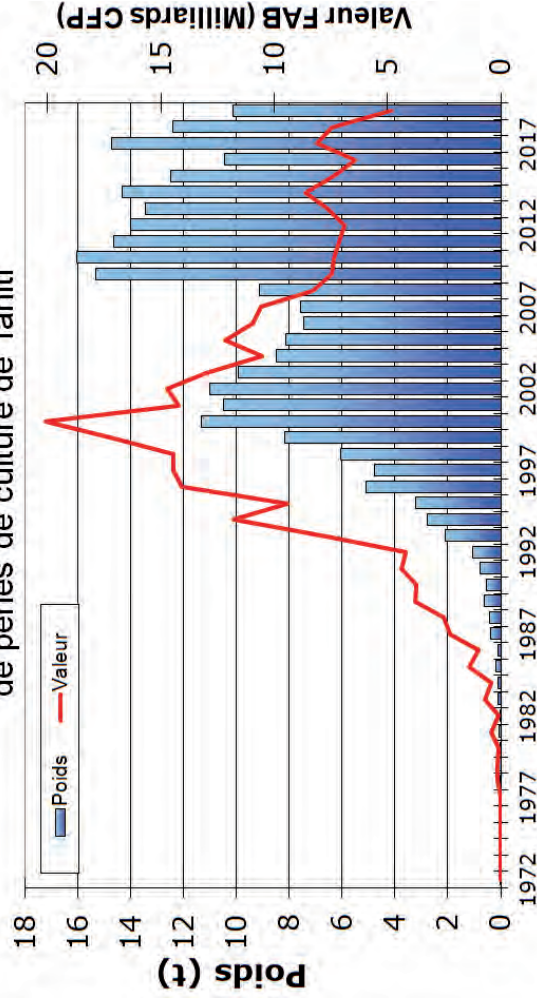
Ventilation des exportations de perles de culture de Tahiti brutes par destination

Pays de destination	Poids (kg)	Nombre (milliers)	Valeur FAB (M.CFP)
Hong-Kong	6 713	4 732	3 036
Japon	2 737	1 909	1 516
Etats-Unis d'Amérique	273	164	100
France	170	113	66
Chine	71	60	34
Nouvelle-Calédonie	61	45	41
Pays n.d.a (erreur FENIX noté PF)	36	28	33
Belgique et Luxembourg	23	15	6
Nouvelle-Zélande	13	6	2
Vanuatu	9	5	5
Taiwan	9	6	12
Italie	7	3	3
Suisse	7	3	4
Danemark	5	3	5
Canada	3	2	3
Thaïlande	2	1	1
Viêt Nam	1	1	0
Tonga	0	0	1
Australie	0	0	0
Lituanie	0	0	0
Total général	10 141	7 097	4 870

Exportations de produits perliers

Produit	Poids (kg)	Nombre (milliers)	Valeur FAB (M.CFP)
Perles de culture brutes	10 141	7 097	4 870
Perles de culture travaillées	5	2	3
Perles fines	-	-	-
Keshi bruts	212	-	60
Keshi travaillés	1	-	1
Mabé bruts	-	-	0
Mabé travaillés	0	-	0
Total	10 358	7 100	4 934

Évolution des exportations de perles de culture de Tahiti



Evolution des exportations de perles de culture de Tahiti

Année	Poids (t)	Valeur FAB (M.CFP)	Prix/g (CFP)
1972	0,002	0,3	215
1973	0,001	2	2 518
1974	0,004	13	3 454
1975	0,02	9	570
1976	0,01	15	2 413
1977	0,01	18	2 976
1978	0,05	129	2 575
1979	0,09	158	1 836
1980	0,03	102	3 540
1981	0,09	405	4 750
1982	0,03	99	3 056
1983	0,14	712	5 088
1984	0,11	441	3 934
1985	0,21	1 393	6 745
1986	0,10	998	9 584
1987	0,41	2 252	5 524
1988	0,45	2 513	5 625
1989	0,62	3 791	6 090
1990	0,58	3 732	6 490
1991	0,79	4 404	5 599
1992	1,1	4 195	3 924
1993	2,1	7 749	3 666
1994	2,8	11 778	4 184
1995	3,2	9 394	2 900
1996	5,1	14 072	2 759
1997	4,8	14 463	3 021
1998	6,1	14 429	2 383
1999	8,2	17 100	2 090
2000	11,4	20 073	1 766
2001	10,5	14 223	1 355
2002	11,0	14 723	1 338
2003	10,0	13 021	1 308
2004	8,5	10 526	1 238
2005	8,1	12 156	1 494
2006	7,5	10 943	1 464
2007	7,6	10 577	1 390
2008	9,1	8 316	911
2009	15,3	7 471	487
2010	16,1	7 357	458
2011	14,7	7 117	485
2012	14,0	6 888	491
2013	13,5	7 652	568
2014	14,3	8 622	601
2015	12,5	7 361	589
2016	10,5	6 427	613
2017	14,7	8 117	551
2018	12,4	7 463	600
2019	10,1	4 870	480

